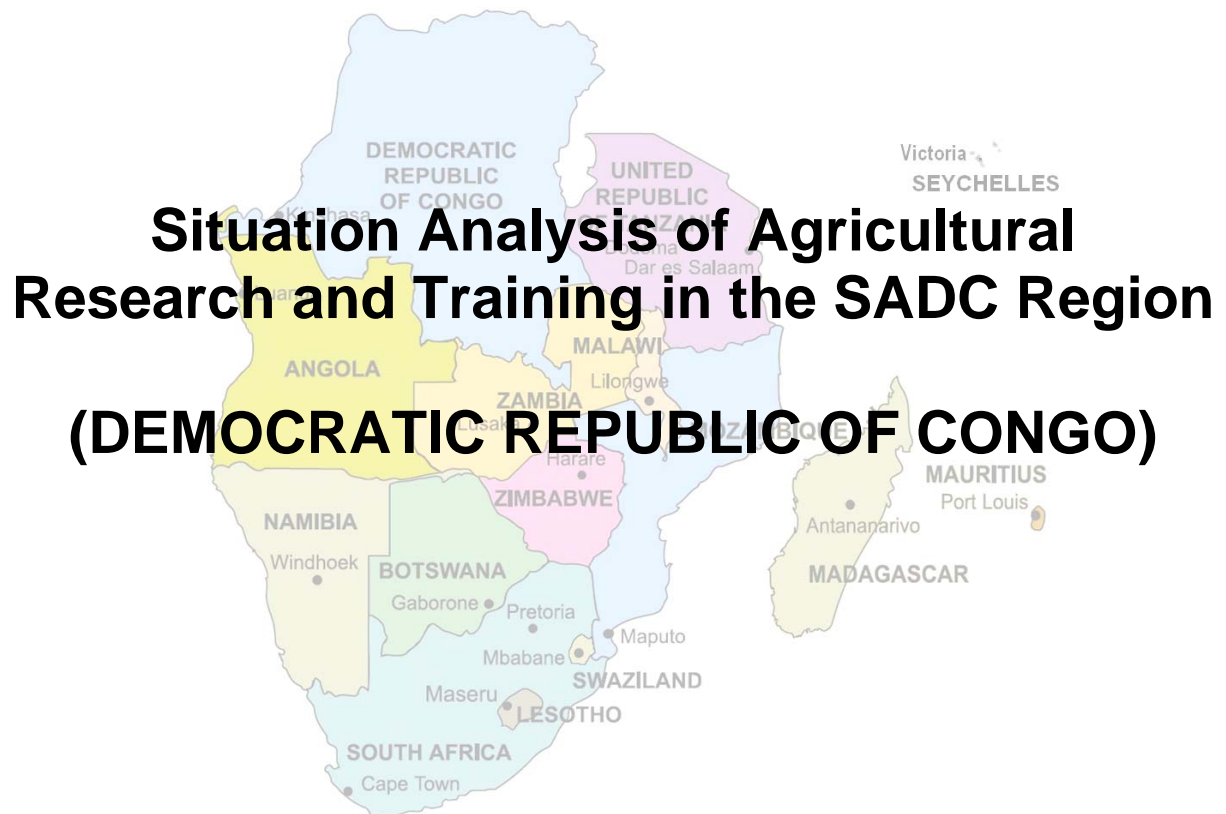




IMPLEMENTATION AND COORDINATION OF AGRICULTURAL RESEARCH AND TRAINING (ICART) IN THE SADC REGION



***FANR Directorate
SADC Secretariat
July 2008***

“The authors accept sole responsibility for this report drawn up on behalf of the Regional Authorising Officer of SADC Secretariat. The report does not necessarily reflect the views of the SADC Secretariat, nor of the European Commission”

Rapport Final
sur
Le Système National de Recherche Agronomique
en
République Démocratique du Congo

Analyse de la situation

Par

Prof. LUMPUNGU KABAMBA

30 Avril 2008

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	I
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES	II
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES FIGURES	V
RESUME	VI
1. INTRODUCTION ET CONSIDERATIONS GENERALES	1
1.1. INTRODUCTION	1
1.2. CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA RDC	2
1.2.1. <i>Position géographique et Divisions Administratives</i>	2
1.2.2. <i>Climat</i>	3
1.2.3. <i>Sols</i>	8
1.2.4. <i>Les potentialités agricoles de la RDC</i>	13
1.2.5. <i>Contexte socio-économique</i>	15
1.2.6. <i>Systèmes agraires</i>	17
1.2.6.1. <i>Production végétale</i>	17
1.2.6.2. <i>Production animale</i>	18
1.2.7. <i>Importance de l'agriculture pour la RDC</i>	19
1.2.7.1. <i>Contraintes à la production agricole</i>	22
2. LE SYSTEME NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE	24
2.1. <i>Cadre institutionnel</i>	24
2.1.1. <i>Ministère de l'Agriculture</i>	26
2.1.2. <i>Ministère du Développement Rural</i>	27
2.1.3. <i>Ministère de la Recherche Scientifique</i>	27
2.1.4. <i>Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire</i>	28
2.1.5. <i>Ministère du Plan</i>	29
2.1.6. <i>Ministère de l'Environnement</i>	30
2.1.7. <i>Ministère des Petites et Moyennes Entreprises</i>	31
2.2. <i>Etat de collaboration interministérielle et faiblesses relevées</i>	33
2.2.1. <i>Le Ministère de l'Agriculture</i>	33
2.2.2. <i>Le Ministère du Développement Rural</i>	34
2.2.3. <i>Le Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique</i>	35
2.2.4. <i>Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU)</i>	36
2.2.5. <i>Le Ministère du Plan</i>	36
2.2.6. <i>Le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises</i>	37
2.3. <i>Les Institutions de la Recherche Scientifique Agronomique</i>	37
2.3.1. <i>Les Etablissements appartenant au Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique</i>	37
2.3.2. <i>Les Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire</i>	38
2.4. <i>LES STRUCTURES RELAIS D'ENCADREMENT ET DE VULGARISATION</i>	54
2.4.1. <i>Les Services Spécialisés du Ministère de l'Agriculture</i>	54
2.4.2. <i>Les Services Spécialisés du Ministère de Développement Rural</i>	55
2.4.3. <i>Les ONGs nationales et internationales</i>	55
3. ETAT DES LIEUX DU SNRA EN RDC	56
3.1. <i>Coordination de la Recherche Agronomique</i>	56
3.1.1. <i>Avant l'indépendance</i>	56
3.1.2. <i>Après l'indépendance</i>	58
3.1.2.2. <i>Evolution de l'INERA</i>	59
3.2. <i>Structures du SNRA</i>	60
3.2.1. <i>Les atouts pour la mise en place du SNRA</i>	60
3.2.2. <i>Les contraintes à la mise en place du SNRA</i>	66
3.3. <i>Gestion actuelle de la recherche agronomique</i>	68
4. <i>LA RECHERCHE AGRONOMIQUE ENTRE LA RDC ET LA SADC</i>	72
5. DISCUSSION ET CONCLUSION	74
6. BIBLIOGRAPHIE	76
7. REMERCIEMENTS	79
8. ANNEXES	80
8.1. <i>LISTE DES ETABLISSEMENTS</i>	81
8.2. <i>LISTE DE SCIENTIFIQUES</i>	82
8.3. <i>DOCUMENTS ENVOYES</i>	83

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ASARECA	: Association for strengthening Agricultural Research in Eastern and Centre Africa.
BCC	: Banque Centrale du Congo
CFC	: Common Fund for Commodity
CEPLANUT	: Centre de Planification de la Nutrition
CIAT	: Centre International d'Agriculture Tropicale
CORAF	: Conférence des Responsables de Recherche Agronomique de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
CRAA	: Centre de Recherche Agro-Alimentaire
CREN/K	: Centre Régional d'Etudes Nucléaires de Kinshasa
CRM	: Centre de Recherche sur les Maïs
CTA	: Centre Technique Agricole/Union Européenne
DAVRU	: Direction d'Animation et Vulgarisation Rurale
DTS	: Droit de Tirage Spécial
DSCR	: Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté.
DVDA	: Direction des Voies de Desserte Agricole
EARRNET	: East Africa Roots Crops Research Network
ECABREN	: Eastern and Central Africa Bean Research
ESU	: Enseignement Supérieur et Universitaire
FAO	: Food and Agriculture Organization/United Nations
GAO	: Groupement villageois, Association et Organisation paysanne
Ha	: Hectare
ICRISAT	: International Crops Research Institut for Semi-Arid Tropics
I.R.E.S	: Institut de Recherches Economiques et Sociales/UNIKIN
IRRI	: International Rice Research Institut
IFA	: Institut Facultaire des Sciences Agronomiques/Yangambi
INEAC	: Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo
INERA	: Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques
INIBAP	: International Network for Improvement of Bananas and Plantain
IITA	: International Institut for Tropical Agriculture
ISAV	: Institut Supérieur Agro-Vétérinaire

ISDR	: Institut Supérieur de Développement Rural
ISEA	: Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques
ISRI	: Environmental Systems Research Institut
IUSS	: International Union of Soil Science
NEPAD	: New Partnership for Africa's Development
ONC	: Office National du Café/RDC
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PEMIRU	: Pêche en Milieu Rural
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PRONANUT	: Programme National de Nutrition
RDC	: République Démocratique du Congo
SADC	: Southern African Development Community
SACCAR	: Southern African Center for Cooperation in Agricultural Research and Training
SCARDA	: Strengthening Capacity for Agricultural Research and Development in Africa
SENAFIC	: Service National des Fertilisants et Intrants Connexes
SENAHUP	: Service National d'Appui à l'Horticulture Urbaine et Péri- Urbaine
SENASEM	: Service National des Semences
SENATEC	: Service National de Technologies Appliquées
SENATRA	: Service National de Traction Animale
SENDRI	: Service National de Développement Rural Intégré
SENEJER	: Service National d'Encadrement de la jeunesse Rurale
SENER	: Service National d'Energies Nouvelles
SENHRU	: Service National d'Habitat Rural
SNCOOP	: Service National de Coopératives et d'Organisations Paysannes
SNHR	: Service National d'Hydraulique Rurale
SNIR	: Service National d'Informations Rurales
SNRA	: Système National de recherche Agronomique
SNV	: Service National de Vulgarisation
U.KA	: Université du Kasayi

UK	: Université Kongo
UKV	: Université Président Joseph Kasa-Vubu
UNIBAZ	: Université du Bas-Zaïre
UNIKIN	: Université de Kinshasa
UNIKIS	: Université de Kisangani
UNILU	: Université de Lubumbashi
UPK	: Université de Kimpese
USK	: Université Simon Kimbangu
DTS	: Droit de tirage Spécial
UPN	: Université Pédagogique National
OSFAC	: Observatoire Satelital des Forêts d’Afrique Central (UNIKIN)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des pluies dans quelques zones de fermes semencières	7
Tableau 2 : Zones de carences en Mg et en oligo-éléments en Afrique	12
Tableau 3 : Evolution de la production agro-alimentaire de la RDC (1991-2000) en tonnes.	21
Tableau 4 : Recettes d'exportation des produits agro-industriels (en 2000 de DTS).	22
Tableau 5 : Les Universités et Instituts Supérieurs en RDC.....	53
Tableau 7 : Personnel scientifique qualifié de l'INERA.....	67

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte administrative de la République Démocratique du Congo.....	2
Figure 2 : Carte du relief de la République Démocratique du Congo	3
Figure 3 : Carte des zones climatiques de la République Démocratique du Congo	5
Figure 4 : Carte des sols de la République Démocratique du Congo	9
Figure5 : Carte d'implantation des centres de Recherche et Stations expérimentales de l'INEAC/INERA.....	57
Figure 6 : Diagramme des liens interrelationnels entre parties prenantes au SNRA.....	71

RESUME

La République Démocratique du Congo est le pays qui limite la SADC au Nord (5°23'9,952" de latitude Nord). Avec sa superficie de 2.345.409 km², elle jouit d'une diversité de climats qui favorisent la pratique de plusieurs types de cultures tropicales et des régions tempérées qui ont fait d'elle, avant l'indépendance, un des grands producteurs mondiaux des produits comme l'huile de palme, l'huile palmiste, le coton, le caoutchouc,...). Grâce aux exportations des produits agricoles qui participaient pour plus de 40% aux exportations du pays notamment, le PIB *per capita* était de 377 \$ US en 1956. Il est tombé à 117\$ US en 1993 et était estimé, selon DSCR (2006), à 143,5 \$US pour l'année 2007.

Avant l'indépendance (1960), la production agricole était soutenue par l'application des résultats innovants de la recherche scientifique menée par l'INEAC qui disposait de 33 centres et stations de recherche à travers toutes les zones écologiques du pays et par l'encadrement efficace des paysans qui était assuré par l'INEAC lui-même et surtout par les Services auxiliaires de vulgarisation de l'Agriculture, et dans certains sites par les propriétaires des grandes exploitations agricoles autour desquelles gravitaient des petits exploitants.

Cette mise en commun des Services de l'Agriculture et de l'INEAC qui faisait bénéficier à tous les producteurs, grands et petits, des résultats de la recherche, était à la base de la promotion de la production agricole qui avait propulsé le pays au rang des grands producteurs mondiaux (ex : 2^{ème} pour les huiles de palme et palmiste,...).

Mais, les troubles de l'après indépendance et la « zaïrianisation » (1973) qui avaient fait partir, tour à tour, les 300 chercheurs et les techniciens de l'INEAC et beaucoup d'investisseurs du pays avaient sérieusement ralenti cet élan. Les pillages et destruction des biens publics et privés des années 1991 et 1993 qui avaient détruit ce qui restait encore du tissu économique peuvent expliquer les contre performances que connaît encore l'économie congolaise jusqu'à ce jour, de manière générale, et le secteur agricole, en particulier.

Comme conséquence, la production agricole a chuté de manière drastique, au point que le manger est devenu, en RDC , un problème quotidien pour la majorité des ménages, dont 25 à 39% mangent, au mieux, une seule fois par jour.

D'où la nécessité de prendre des dispositions utiles pour reprofiler la production agricole afin de l'adapter aux normes actuelles de développement durable.

A cet effet, la RDC ne manque pas d'atouts. L'abondance des terres arables (80.10^6 d'Ha) ; des pâturages, d'une capacité de charge de 40.10^6 de bovins et 54.10^6 de petits ruminants ; des forêts (125.10^6 d'Ha) abritant une grande biodiversité faunique et floristique et des ressources en eau avec une forte potentialité halieutique, se prête bien à hisser la RDC au rang des grands producteurs agricoles si les autres conditions favorables comme un SNRA efficace pour ce faire, peuvent être créés.

Pour cela, la volonté politique des Dirigeants est nécessaire. Mais, en attendant, beaucoup d'actions peuvent néanmoins être initiées et réalisés en réseaux par des institutions ou organismes impliqués dans le domaine agricole, bénéficiant d'une marge d'autonomie de pensée et d'action comme les centres de recherche scientifique, les universités, les ONGs, les petites et moyennes entreprises et les paysans.

1. INTRODUCTION ET CONSIDERATIONS GENERALES

1.1. Introduction

Lors de sa création, le 17 juillet 1992, à Windhoek (Namibie), un des objectifs majeurs que s'est assigné la SADC pour harmoniser les activités porteuses de développement dans la communauté, c'est la réalisation de l'intégration des stratégies et des programmes de ses pays membres dont la dispersion géographique va de 5°23'9,952" de latitude Nord à 34°49'19,11" de latitude Sud (OSFAC/Fac Agro, UNIKIN).

Cette large dispersion de latitude, combinée avec la variabilité de l'altitude offre une large variété des conditions climatiques et édaphiques dans la communauté. Ceci est un atout susceptible de contribuer, à l'intégration des pays aux potentialités différentes, mais complémentaires.

C'est ainsi que l'agriculture, une activité pérenne de l'homme, qui est à la base de tout développement et du bien-être des communautés humaines viables est examinée dans cette étude en vue de la mise sur pied d'un réseau supranational de recherche et de développement en la matière, intégrant les réseaux nationaux de recherche agronomique considérés de ce fait comme un préalable à cette fin.

Le concept de SNRA a vu le jour, dans un certain nombre des pays en développement, au début des années 90, dans le but d'adapter, les modèles et organisation institutionnelle existant aux besoins émergents des différents pays afin d'arriver à une plus grande efficacité de diffusion et d'adoption des résultats de recherche scientifique en agronomie.

Pour y parvenir, le SNRA en tant que système organisé doit faire recours à toutes les parties prenantes (Institutions politiques, Institutions de recherche scientifique, universités, organisations professionnelles des agriculteurs, petites et moyennes entreprises agricoles et industrielles, ONGs,...).

C'est ainsi que la SADC, par le biais de son projet SCARDA, a saisi l'occasion pour promouvoir l'idée innovante du SNRA dans la communauté à travers ses pays membres.

Afin d'avoir une idée sur l'état de la question, cette étude a été initiée pour procéder à l'analyse de la situation dans chacun des pays membres.

Le cas de la République Démocratique du Congo est présenté ici.

1.2. Considérations générales sur la RDC

1.2.1. Position géographique et Divisions Administratives

La République Démocratique du Congo (RDC) est le pays membre de la SADC qui limite la communauté au Nord. Elle est subdivisée en (10) dix provinces administratives plus la ville de Kinshasa qui en est la capitale.

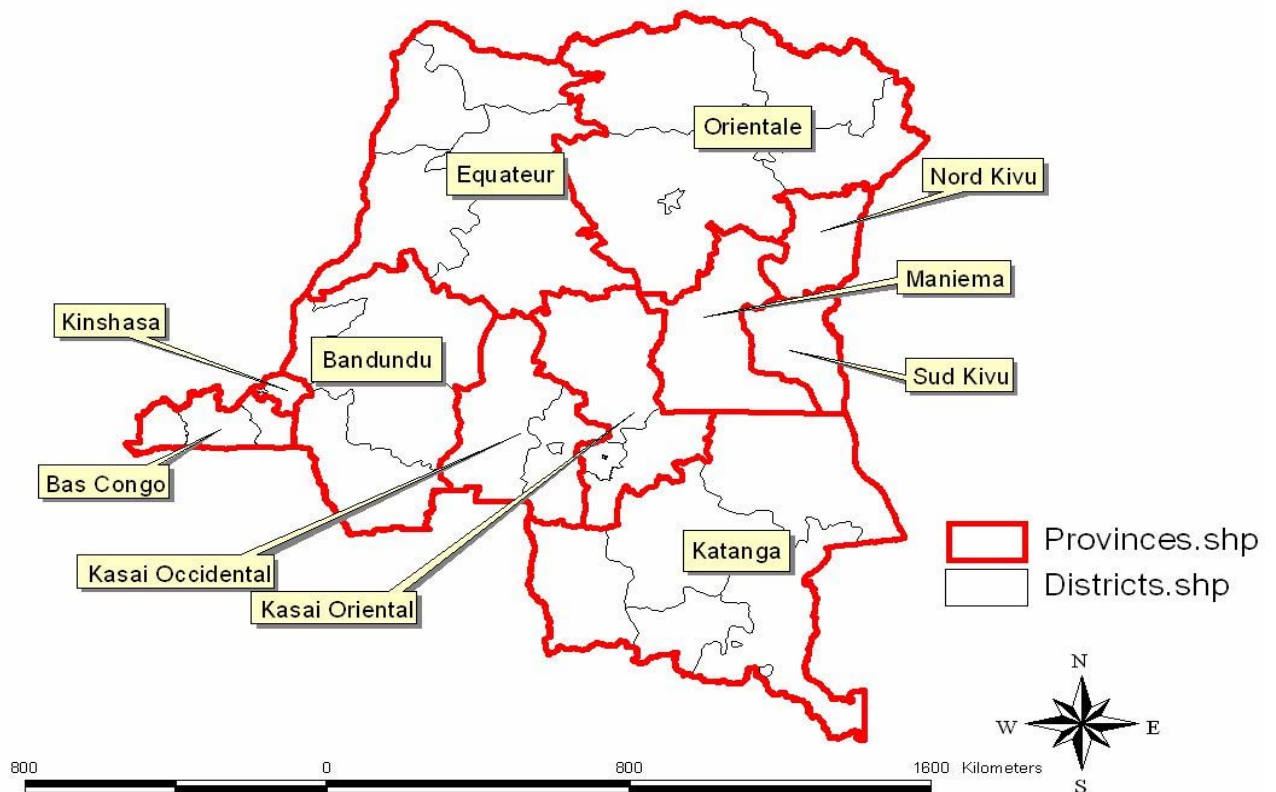


Figure 1. Carte administrative de la RDC.

Avec ses 2.345.409 Km², elle s'étend de part et d'autre de l'Equateur, entre 5°23'9,952" de latitude Nord et 13°27'18,515" de latitude Sud et entre 12°12'23,867" et 31°18'19,299" de longitude Est. Son altitude moyenne varie de 400 m dans la cuvette centrale à plus de 4000 m à l'Est.

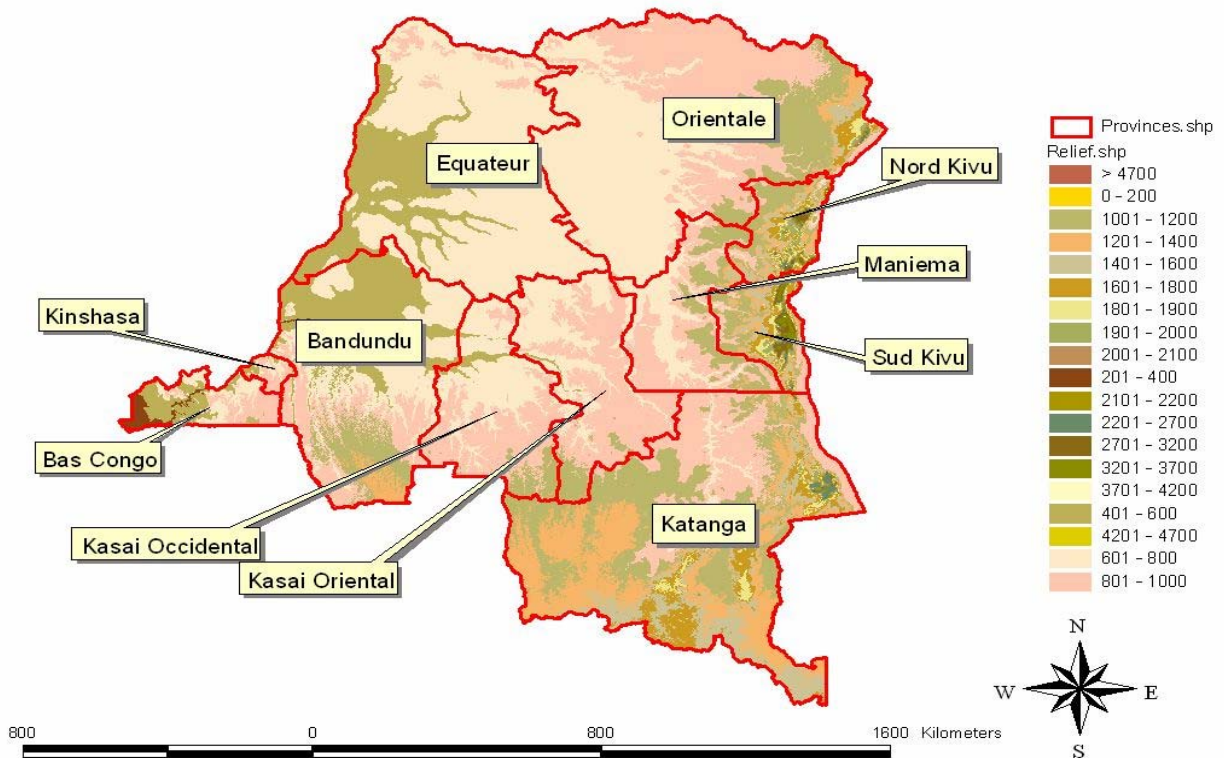


Figure 2. Carte du relief de la RDC.

1.2.2. Climat

De part sa position géographique et la variation de sa topographie, la RDC dispose, en son sein, d'une diversité climatique. Le pays jouit du climat équatorial au niveau de l'Equateur dans la bande comprise entre 2° de latitude Nord et Sud, et du climat tropical de part et d'autre de celle-ci.

Toutefois, ces climats sont modulés, de manière très sensible, par le relief dans la région de haute altitude de la partie Est du pays qui jouit d'un climat du type tempéré.

La température moyenne annuelle, dans le pays, est de 25°C à l'exception de la région de haute altitude de l'Est et des hauts plateaux du Katanga où elle oscille, respectivement, autour de 20,5 et 24°C.

De manière générale, l'amplitude thermique est faible pour la plus grande partie du pays ($\pm 2^{\circ}\text{C}$).

Le régime pluvial est généralement bimodal. La saison de pluie est entrecoupée par une petite saison sèche.

Dans la zone équatoriale, la saison de pluies dure plus de (10) dix mois, tandis que de part et d'autre de celle-ci, elle varie de (6) six à (10) dix mois par an en fonction de l'éloignement par rapport à l'Équateur. A l'inverse, la saison sèche est courte dans la zone équatoriale (moins de deux mois) et elle est de plus en plus longue lorsqu'on s'éloigne de l'équateur

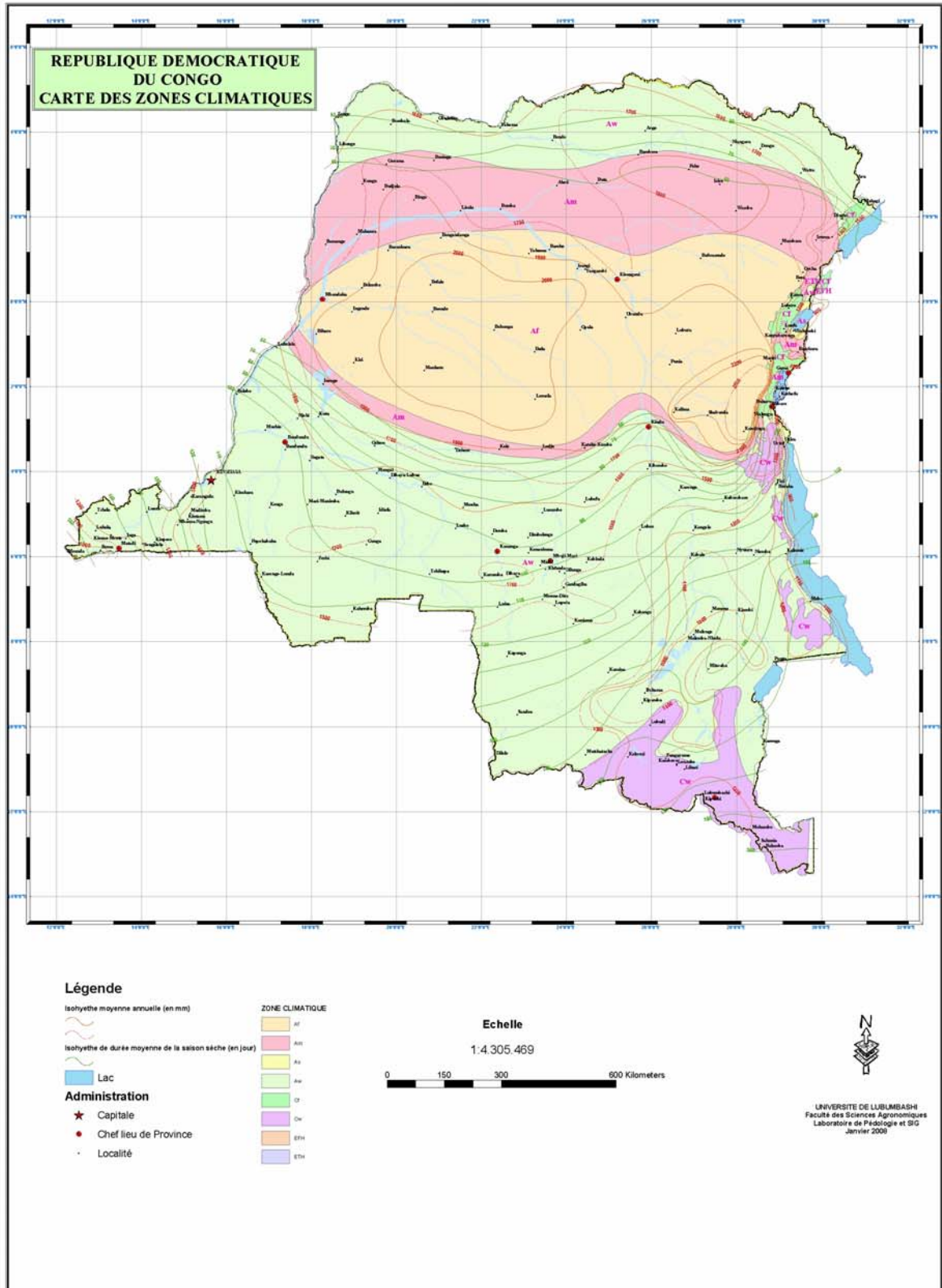


Figure 3. Carte des zones climatiques

A quelques rares exceptions près, les précipitations annuelles moyennes sont d'au moins 900 mm. Elles sont maximales (plus de 2000mm) dans la cuvette centrale et au pied du versant occidental de la région montagneuse qui borde la dépression du Kivu. Néanmoins, il faut faire remarquer qu'en dépit de ces valeurs moyennes, généralement, élevées, celles-ci peuvent masquer la mauvaise répartition des pluies observées çà et là et susceptible d'avoir un impact négatif sur la production agricole.

Comme on peut le remarquer dans le tableau 1, les sites de Lombo et de Lubudi reçoivent, respectivement, 1318 et 1290 mm de pluie, mais la pluie ne tombe que pendant (72) septante – deux jours à Lombo, alors qu'elle semble être plus régulière à Lubudi (108 jours). Il en est de même pour les sites de Lusanga et de Dingila qui ont plus ou moins la même pluviométrie. Ici la pluie est plus régulière à Dingila (1655 mm pendant 127 jours) qu'à Lusanga (1693 mm pendant 78 jours).

Les données pluviométriques récentes de Mvuazi (2005 - 2007) où est située la localité de Lombo, confirment cette situation avec des moyennes de 1386,1 mm en 65 jours, 2.379,5 mm en 79 jours et 1.266, 1 mm en 57 jours, respectivement pour les années 2005, 2006 et 2007 (Station Météorologique de l'INERA/Mvuazi).

Tableau 1 : Répartition des pluies dans quelques zones de fermes semencières (1986-1988)

Mois	Pluie (mm)				Jours de pluie			
	Lombo ¹	Lubudi ²	Lusanga ³	Dingila ⁴	Lombo	Lubudi	Lusanga	Dingila
1	98	283	87	12	6	21	6	3
2	165	187	140	52	9	16	7	5
3	173	136	241	79	9	14	7	10
4	236	21	208	250	10	4	9	15
5	124	0	76	162	7	0	6	13
6	2	0	24	188	1	0	2	10
7	0	0	1	246	0	0	1	14
8	3	79	62	168	1	5	2	12
9	13	34	193	155	1	5	7	14
10	90	81	170	211	5	10	9	17
11	181	170	221	110	11	16	10	11
12	223	299	300	22	12	17	12	3
Σ	1318	1290	1693	1655	72	108	78	127

Source : Lumpungu K. (1989)

Légende :

1. Province du Bas - Congo
2. Province du Katanga
3. Province de Bandundu
4. Province Orientale

Néanmoins, il faut noter que cette pluviométrie abondante alternant entre la région au Nord et celle au Sud de l'Equateur, favorise, non seulement, l'alternance de la production agricole, mais aussi la régularité du débit du fleuve Congo qui recèle une importance multiforme encore pas tout à fait appréhendée, à ce jour.

En effet, le fleuve Congo, avec ses nombreux affluents est un atout majeur pour le transport, la production de l'énergie et l'érection de l'industrie dans la mesure où l'eau est un élément majeur dans différents processus industriels.

1.2.3. Sols

S'étendant sur une superficie totale d'environ 235.10^6 d'Ha, dont 227.10^6 Ha (96,6%) de terres fermes et 8.10^6 Ha (3,4%) de terres submergées (Lumbuenamo, 1996), la RDC dispose d'une diversité de sols dont la genèse est largement dominée par l'altération associée au lessivage. Le processus chimique dominant est l'hydrolyse intense des minéraux qui peut être partielle ou totale selon que le climat est plus ou moins chaud ou humide. Cette hydrolyse se traduit par la destruction des minéraux primaires et des argiles de type montmorillonite ou illite et la formation de la kaolinite. Celle-ci peut, à son tour, donner de la silice, éliminée par drainage, et de la gibbsite qui s'accumule dans le profil quand les conditions d'altération deviennent extrêmes. L'ensemble de ce processus est communément appelé "altération ferralitique" dont l'intensité et d'autant plus prononcée que le climat est chaud et humide (climat Am \succ Af \succ Aw \succ Cw) (FAO, 1999). La distribution spatiale des différents sols est présentée à la figure 4.

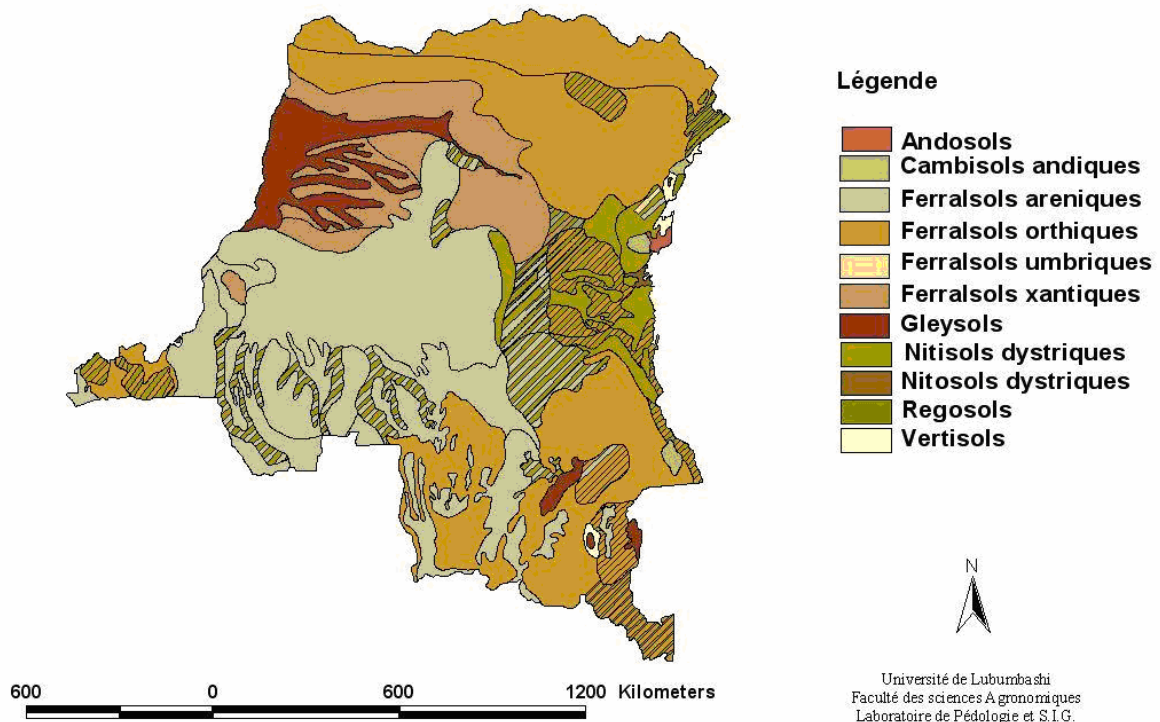


Figure 4. Carte des sols de la RDC.

Ces différents sols peuvent être classés en cinq groupes principaux de référence (FAO, ISRI, IUSS, 2006). Il s'agit de :

- 1 **Le groupe des Ferralsols** : ce groupe couvre une superficie de plus ou moins 124.550.000 hectares. Ce sont des sols de couleur rouge jaunâtre, présentant des bonnes propriétés physiques, mais qui, sur le plan chimique et minéralogique, sont caractérisés par une altération poussée des minéraux primaires, un lessivage excessif des cations alcalins et alcalino-terreux, une forte teneur en oxydes de fer, le plus souvent accompagné d'oxydes d'aluminium. On note la présence presque exclusive de la Kaolinite comme minéral argileux, dont la capacité d'échange cationique est variable, mais basse à très basse ($CEC < 16 \text{ cmol / kg d'argile}$). Ils ont une teneur élevée en sesquioxydes et une faible teneur en matière organique, ce qui font d'eux des sols peu fertiles. Ils sont très érodibles. Leur teneur élevée en sesquioxydes fait qu'ils ont un grand pouvoir fixateur de phosphore. On les trouve surtout dans le Sud-Ouest du pays et dans la cuvette centrale. Les Ferralsols de type arénique couvrent une

superficie totale de 61.100.000 hectares. Ce sont des sols récents caractérisés par une couche de sable recouvrant un matériau argileux. Certains de leurs caractéristiques comme la faible capacité de rétention d'eau, la faible capacité d'échange cationique et la faible fertilité rappellent celles des autres Ferralsols. Ils sont d'un drainage rapide et d'une structure particulière. Très érodibles, on les rencontre au Bandundu, dans le Sud-Kasaï et sur la côte atlantique.

- 2 **Le groupe des Nitisols** : Il occupe une superficie de 32.900.000 hectares. Ces sols de couleur ocre-rouge, au profil uniforme, bien drainés et sans changement brusque de texture, ont une grande capacité de rétention d'eau et une structure stable. Leur capacité d'échange cationique est variable (faible à moyenne), mais ils ne présentent aucun problème de toxicité aluminique. Certains d'entre eux contiennent encore des résidus des matériaux altérables. Ce sont des sols argileux peu érodibles. On les rencontre surtout dans le Kivu, la Province Orientale, le Nord du Bandundu et le Bas-Congo.
- 3 **Le groupe des Gleysols** : ce sont des sols hydromorphes qui occupent une superficie d'environ 11.750.000 hectares. Leur fertilité est fonction soit, de la richesse chimique des matériaux colluviaux des collines environnantes, soit de leur profondeur. Ils sont idéaux pour le paddy. Ils sont rencontrés dans la cuvette centrale, dans les fonds des vallées du Katanga méridional et par endroits, dans la plaine de la Ruzizi.
- 4 **Le groupe des Vertisols** : ce sont des sols communément appelés "terres noires". Riches en argile de type montmorillonite, ils sont d'une bonne fertilité, quoique lourds et difficiles à travailler. Ils sont collants lorsqu'ils sont humides et se rétractent et durcissent lorsqu'ils sèchent. On les rencontre dans la vallée de la Ruzizi, autour du lac Edouard et au sud du Katanga. Ils sont parfois salins.

- 5 **Le groupe des Andosols** : ces sols se sont développés à partir des cendrées volcaniques. Ils sont d'une grande valeur agricole et sont bien drainés, parfois même excessivement drainés. Leur capacité d'échange cationique et leur taux en matière organique sont élevés. En milieu humide ils évoluent vers les Ferralsols. Leur forte teneur en matériaux amorphes leur confère un pouvoir fixateur vis-à-vis du phosphore, du bore et du molybdène. Dans leur variante acide ils peuvent développer une toxicité aluminique. Ils sont très faiblement représentés en RDC où ils se limitent dans la région volcanique de la Province du Kivu.

Comme on peut le constater, les Ferralsols constituent le groupe le plus important des sols congolais (79%). Ils sont, comme la plupart d'autres sols, pauvres en matières organiques (moins de 1%), à cause de la rapide décomposition de celles-ci qui est favorisée par des pluies abondantes et des températures élevées accompagnées d'une forte humidité relative de l'air pendant toute l'année. Aussi, en raison de leurs teneurs élevées en fer et en aluminium qui forment des complexes insolubles avec le phosphore, la disponibilité de cet élément est réduite.

Au-delà de ces déficiences en éléments majeurs azote (N) et phosphore (P), les sols congolais souffrent aussi des carences en magnésium (Mg) et en oligo-éléments (fer, cuivre, zinc, manganèse, bore et molybdène). Ces carences s'observent aussi dans beaucoup de sols d'autres pays africains, comme présenté au tableau 2.

Tableau 2. Dispersion géographique des carences en Mg et oligo-éléments en Afrique (x : carence ; + : toxicité)

Pays	Fe	Zn	Mn	Cu	Mo	B	Co	Mg	Cultures concernées
1. Angola	x	x	x	x	x				
2. Bénin						x			Coton
3. Burkina Faso						x			Eucalyptus
4. Burundi	x			x				x	
5. Cameroun						x			Coton
6. Congo		x	+x	x		x			Palmier à huile
7. Côte d'Ivoire		x	x	x	x	x			Palmier à huile, Banane, Ananas
8. Gambie					x	x			Arachide
9. Ghana		x			x	x			Cacao, Arachide
10. Guinée		x							Banane
11. Kenya			x						Blé
12. Liberia	+								
13. Madagascar		x	+	x		x			Maïs, Blé, Arachide
14. Maurice Ile					x				Canne à sucre
15. Nigeria	x	x	x	x	x	x			Palmier à huile, Riz, Cacao, Coton, Vigna, Maïs, Manioc
16. RDC									
1. Bandundu	x			x				x	Fourrages
2. Bas-Congo	x		x			x	x		Palmier à huile, Maïs, Fourrages
3. Equateur	x							x	Fourrages, Palmier à huile
4. Kasai-Occ.	x		x				x	x	Fourrages
5. Kasai-Or.	x		x	x			x	x	Fourrages, Palmier à huile
6. Katanga				x			x	x	Fourrages
7. Kivu	x		x	x	x	x		x	Caféier, Fourrages
8. Prov. Or.	x	x	x	x				x	Caféier, Fourrages, Soja, Arachide, Vigna, Maïs
17. Rwanda	x			x				x	
18. Sénégal	x				x				Arachide, Sorgho
19. Sierra Léone	+	x			x				Arachide, Vigna
20. Soudan		x							
21. Swaziland		x			x				
22. Tanzanie						x			Coton
23. Tchad						x			Coton
24. Ouganda	x	x		x	x	x		x	
25. Zambie						x			Coton
26. Zimbabwe		+x		x	x	x			Maïs, Arachide, Blé, Sisal, Eucalyptus

Source: Lumpungu et al. (2006)

1.2.4. Les potentialités agricoles de la RDC

Vu les conditions climatiques dont bénéficie le pays, on peut affirmer que la RDC est un pays humide disposant des grandes étendues de son territoire soumises à un rythme saisonnier des précipitations. Ce caractère saisonnier détermine en grande partie l'activité humaine dans le domaine de l'agriculture, car la pratique de l'irrigation n'est, quasiment, pas dans les habitudes des petits paysans.

La diversité et les spécificités existant çà et là, notamment les abondantes précipitations en alternance entre le Nord et le Sud du pays et la gamme variée des températures font de la République Démocratique du Congo un pays à grandes potentialités agricoles. Plusieurs cultures peuvent y être pratiquées avec grand succès (cultures céréalières, pérennes, oléagineuses,...).

C'est la raison pour laquelle, le pays a été un des grands producteurs de cultures tropicales, quoique bon nombre de celles-ci ont été introduites (hévée, coton, caféier, riz,...).

En dépit de tous ces atouts favorables, beaucoup reste encore à faire ou à refaire en relation avec les réelles potentialités du pays dans tous les domaines : production végétale, élevage, produits forestiers et ressources halieutiques, car :

1. Dans le secteur de la production végétale, la RDC dispose d'au moins 80.10^6 d'Ha des terres arables. Sans vouloir minimiser les grandes exploitations agricoles qui représentent environ 20% des superficies emblavées, sur la base d'une population estimée à 60.10^6 d'habitants, de la taille moyenne de ménage qui est de 6 personnes et de la capacité d'exploitation agricole maximale de 1,5 Ha par ménage (aujourd'hui, elle est estimée à 0,5 Ha par ménage), on peut dire que seulement près de 15.10^6 d'Ha sont mis en valeur, soit $\pm 19\%$ des superficies des terres arables disponibles. Si l'on considère que les rendements actuels ne représentent que près de 34.5% des rendements normaux (Biloso et Tollens, 2006) et que des grandes étendues des terres arables sont encore disponibles, on peut, effectivement, se rendre compte que la RDC peut devenir un géant de la production agricole, si les gouvernants prenaient réellement

conscience des vrais enjeux du développement dans le monde actuel et à venir où la nourriture constitue la manette principale de commande de la politique intérieure comme extérieure, et de la diplomatie dans les relations entre les Etats.

2. Dans le domaine de l'élevage, les étendues d'herbages et de savanes sont susceptibles de supporter 40. 10⁶ de têtes de gros bétail et environ 54. 10⁶ de petits ruminants. A ceci, il faut ajouter d'énormes possibilités d'élevage des volailles.

3. Les forêts qui occupent 125. 10⁶ d'Ha, soit 52% de la superficie du territoire national, peuvent soutenir une production de 6.10⁶ de m³ de grumes de bois d'œuvre par an. Au delà de cette activité, elles constituent une réserve importante de la biodiversité floristique et faunique et des terres aménageables pour l'agriculture. Ces écosystèmes constituent un réservoir encore mal connu en ce qui est des produits non ligneux comestibles et ceux susceptibles d'ouvrir des nouvelles voies dans les domaines de production des médicaments, de la chimie et de la biotechnologie notamment.

En effet, les forêts produisent une grande diversité de fruits et de végétaux sauvages, de champignons et d'insectes comestibles ; de gibiers, de plantes médicinales ; de miel ;... Elles contribuent directement à l'alimentation, non seulement, de leurs habitants, mais aussi de ceux qui vivent loin d'elles. En période de pénurie ou d'urgence alimentaire due aux calamités naturelles (sécheresse, inondation ...) ou à l'état des conflits armés, les produits de la forêt constituent une assurance vitale contre la malnutrition et la famine (FAO, 2004).

4. L'important réseau hydrographique n'est quasiment pas encore exploité. Malgré la présence des multitudes des sites offrant la possibilité de produire de l'énergie électrique bon marché, un des préalables majeurs pour l'érection d'une industrie compétitive, la RDC ne dispose que de quelques barrages, fournissant cette énergie à seulement 1% de la population rurale qui constitue au moins 80% de la population du pays (DSCR, 2006).

Le transport ne profite pas non plus de ces voies de communication naturelles permettant l'évacuation des gros tonnages de produits et ne nécessitant pas des coûteux entretiens réguliers qu'exigent les routes terrestres.

En ce qui est du potentiel halieutique, la RDC peut produire jusqu'à 700.000 tonnes de poissons par an, auxquels, on pourrait ajouter les produits de l'aquaculture qui présente d'importantes possibilités.

Bref, le potentiel agricole de la RDC est énorme et d'une exceptionnelle diversité tant en ce qui concerne les cultures industrielles d'exportation (produits du palmier, café, thé, cacao, caoutchouc, coton, autres fibres, pyrèthre, tabac, quinine,...) qu'en ce qui concerne les cultures vivrières, produits de la pêche et de la pisciculture et ceux de l'élevage dans certaines régions, sans compter les écosystèmes forestiers qui n'ont pas encore livré tous leurs secrets.

1.2.5. Contexte socio-économique

Malgré les énormes potentialités que recèle la RDC, son économie est en convulsion depuis la zaïrianisation des unités de production en 1973. Celle-ci est caractérisée par des profonds déséquilibres fondamentaux, exacerbés par des crises sociopolitiques qui ont culminé avec la guerre de libération (octobre 1996 à mai 1997) et dont les effets résiduels se font encore sentir de manière grave, jusqu'à ce jour, dans les provinces du Nord-et du Sud-Kivu, à l'Est du pays.

Depuis cette zaïrianisation, en passant par les pillages et destruction des biens publics et privés d'octobre 1991 et janvier 1993, qui ont anéanti le tissu économique, l'économie congolaise a évolué, jusqu'à un passé récent, dans un environnement caractérisé par une dépréciation continue du taux de change, une faiblesse de l'intermédiation financière, une détérioration des termes de l'échange, une contraction de moyens de paiement extérieur et une dégradation très avancée des infrastructures économiques de base.

Ces effets, dont beaucoup continuent à persister, ont eu pour conséquences :

- une baisse de la production interne résultant de la fuite des capitaux et du manque d'investissement ;
- une diminution du volume d'échanges extérieurs ;
- un chômage et une perte du pouvoir d'achat accru pour une population sans revenu.

Cette situation, encore en éveil, a engendré un taux de pauvreté de la population jamais connu en RDC (70,68%). La pauvreté est devenue, dans le pays, un phénomène de masse généralisé et chronique qui contraste, avec la richesse en ressources naturelles renouvelables comme non renouvelables. Néanmoins, selon DSCR (2006), de 2001 à 2005, la tendance était à la baisse, le taux de pauvreté était passé de 80% à 70,68%. Aussi, la même source signale qu'il existe des disparités du point de vue spatial, entre les milieux urbains (61.5%) et les milieux ruraux (76%) ; entre les provinces de l'Est aux riches terres agricoles, mais où malheureusement sévissent encore des conflits armés, et le reste du pays ; ainsi qu'entre les groupes sociaux et entre les groupes démographiques.

De manière générale, la pauvreté en RDC est multidimensionnelle. Certaines de ses dimensions sont tangibles et quantifiables, tandis que d'autres, quoique perceptibles, sont intangibles. Selon le cas, la pauvreté peut signifier une alimentation insuffisante, une mauvaise santé, une éducation très limitée, l'exclusion à la participation sociale, l'absence de maîtrise sur les conditions d'existence... (DSCR, 2006).

Dans le contexte actuel de la RDC, la pauvreté peut revêtir l'un ou l'autre de ces aspects ou la combinaison de certaines de ses dimensions.

Face à une telle constellation de phénomènes dégradants, c'est dire que les Congolais, dans leur majorité, vivent dans la précarité, entendue ici, comme l'absence d'une ou de plusieurs sécurités (ex, emploi, nourriture, soins de santé, scolarité,...) et dans la vulnérabilité chronique qui les fragilise vis-à-vis des aléas de la vie. Confrontés à cette situation, beaucoup ont développé des stratégies de survie qui ont favorisé l'expansion du secteur informel, dont la pratique agricole, pour subvenir aux besoins primaires de leurs familles. Beaucoup de Congolais s'adonnent à l'agriculture, car la RDC a enregistré, depuis plusieurs années, une forte régression de ses performances agricoles au point de ne plus être en mesure de satisfaire la demande alimentaire intérieure, quand bien même, la contribution de l'agriculture au Produit National Brut (PNB) ait été de 30%, 34%, 52% et 49%, respectivement en 1985, 1990, 1995 et 2000.

Pendant ce temps, depuis 1990, le taux de croissance annuelle de la production vivrière de 2% est resté inférieur à celui de la croissance démographique qui est de 3,3% (DSCR, 2006).

La quasi disparition du secteur formel performant a entraîné, notamment, le déficit des finances publiques qui est passé de 0,3 milliards de Francs congolais en 1998 à 10,5 milliards en 2000.

L'activité économique formelle a chuté d'année en année, de -1,7% en 1998 à -4,3% en 1999 et -6,9% en 2000 (Ngonga, 2003).

Le Produit Intérieur Brut (PIB) par tête d'habitant, selon les estimations de la Banque Centrale du Congo (BCC), était de (68 \$ US) soixante-huit \$ US en 2000. Il était, selon la Banque Mondiale (1997), de (377 \$ US) Trois cent septante-sept dollars US en 1956 et de (117\$ US) Cent dix-sept dollars US en 1993.

Toutes ces conditions ont empiré la situation alimentaire des populations congolaises dont la consommation de viande et de poisson n'est, en moyenne, respectivement que de 20 Kg et 5,2 Kg/ habitant/an. La norme internationale recommande 36 Kg de viande et 13 Kg de poisson/ habitant/an.

A ce jour, selon CEPLANUT (1998), seulement 9 à 11% de ménages mangent (3) trois fois par jour, la majorité (52 à 64%) mange (2) deux fois par jour et, au mois 25 à 39% ne mangent, au mieux, qu'une seule fois par jour.

1.2.6. Systèmes agraires

1.2.6.1. Production végétale

En République Démocratique du Congo, il coexiste, principalement (2) deux systèmes entre lesquels s'insère, depuis un temps, un système intermédiaire faisant recours aux structures organisées des paysans. D'où, actuellement on peut dire qu'il y a (3) trois systèmes.

1.2.6.1.1. Les exploitations paysannes

Elles s'occupent essentiellement des cultures vivrières sur des espaces assez limités dont la superficie était estimée à $\pm 1,5$ Ha par ménage en 1970. A ce jour la superficie moyenne par ménage est de $\pm 0,5$ Ha, car la production est, essentiellement, destinée à l'autoconsommation.

Sur ces exploitations paysannes, la production dépend de la pluie. Les rendements y sont faibles, car les cultures sont soumises à toutes sortes d'aléas biotiques et abiotiques. Les intrants sont soit méconnus, soit utilisés à très faible échelle et toujours pas à bon escient. Aussi, le matériel utilisé par les paysans est encore rudimentaire.

En République Démocratique du Congo, dans leur grande majorité, ces exploitations n'associent quasiment pas l'élevage à leurs activités champêtres.

1.2.6.1.2. Les exploitations industrielles

Ces exploitations qui, depuis l'époque coloniale, appartenaient aux expatriés, disposent, en général, des grandes étendues de terres et consomment des grandes quantités d'intrants. Elles sont mécanisées et utilisent une main d'œuvre salariée.

Bon nombre de ces exploitations ont cessé d'exister à la suite de la « zaïrianisation (1973) et des actes de pillage (1991 et 1993).

1.2.6.1.3. Le système intermédiaire

C'est un système naissant qui se base sur des structures organisées des petits producteurs, soit sous forme d'ONGs ou d'associations encadrées par des ONGs.

Dans ce système, les paysans qui bénéficient de l'encadrement des ONGs et souvent aussi de services du Gouvernement ont plus de facilité à accéder aux intrants et autres infrastructures de production. Aussi, les rendements de leurs cultures sont quelque peu améliorés.

1.2.6.2. Production animale

La production animale se fait selon (2) deux systèmes.

1.2.6.2.1. Elevages traditionnels

Ils sont l'apanage des petits paysans qui, en général, ne prennent pas soin de leurs bêtes. Celles-ci sont délaissées à la nature pour chercher leur nourriture et n'ont pratiquement pas de lien direct avec la production végétale. Ces élevages concernent essentiellement le petit bétail (porc, chèvre, mouton) et la volaille (poules, canards, et pigeons). Ces bêtes de proximité, fournissent avantageusement de la viande et des œufs aux paysans et peuvent contribuer au relèvement de leur revenu par des ventes occasionnelles. Dans l'Est et dans le Nord-Est du pays, le gros bétail (bovins) est élevé de manière traditionnel, mais souvent sans lien avec la production végétale. Ici, le cheptel confère du prestige et est considéré comme un attribut de richesse. Aussi il est rarement consommé, mis à part le lait qu'il produit.

1.2.6.2.2. Elevages intensifs

Ils sont basés sur le gros bétail et étaient détenus par des expatriés ou des grandes sociétés, comme la Compagnie JVL (Jules Van Lancker), les Elevages de l'île de Mateba (Bas-Congo), les Ranchs de Kansimba, de Mitwaba, de Kayembe Mukulu, les Grands Elevages du Katanga (GRELKA), (Katanga), les Elevages de Feshi et de Katenda (Bandundu), les Elevages de Kambayi (Kasaï Oriental)...

Beaucoup de ces élevages ont cessé d'exister à cause de la zaïrianisation (1973) et des différents remous sociopolitiques et guerres dans le pays.

1.2.7. Importance de l'agriculture pour la RDC

Au cours de son évolution, l'art de produire la nourriture que nous appelons, aujourd'hui, agriculture, remplit (3) trois rôles essentiels, à savoir:

1. fournir de la nourriture à l'homme,
2. servir de pourvoyeuse de matières premières à l'industrie, et
3. servir d'arme diplomatique dans les relations inter-Etats.

Ces trois fonctions, toutes importantes les unes que les autres, constituent le socle du développement des Etats modernes, forts et puissants.

En effet, en ce qui concerne la première fonction, la nourriture constitue la source de tout ce qui est indispensable pour la constitution, l'entretien et le fonctionnement de l'organisme humain et animal. Au delà de cet aspect, la nourriture constitue la source d'énergie nécessaire pour la production de toute activité physique, notamment le travail, indispensable à tout développement.

Comme l'effort physique fourni est proportionnel au stock d'énergie disponible dans l'organisme, quelqu'un qui a suffisamment mangé fournira plus de travail qu'un affamé.

Aussi, nous pensons que, pour des pays en développement comme ceux de la SADC auxquels appartient la RDC, la disponibilité de la nourriture est plus qu'une nécessité. C'est même un préalable pour pouvoir affronter la bataille du développement, d'autant plus que le déficit alimentaire limite, non seulement, la performance au travail, mais affecte

aussi la santé et engendre la morbidité, entraînant l'apathie et l'indifférence aux changements et aux innovations, bref au progrès. La sous-alimentation des enfants de moins de (5) cinq ans, affecte, de manière irréversible, leur quotient intellectuel et hypothèque l'avenir du pays.

La deuxième fonction : fournir la matière première à l'industrie est tout aussi importante pour un Etat moderne qui aspire au développement. Pour ne citer que quelques exemples, l'industrie alimentaire et, partiellement, certaines autres, telles que l'industrie chimique, textile et pharmaceutique seraient impensables sans l'apport de l'agriculture qui apparaît ainsi comme un facteur indispensable à la création des emplois et des biens nécessaires à la promotion du bien – être des populations.

Sous cet aspect, l'agriculture peut être un facteur important pour soutenir la croissance économique parce qu'elle stimule la mise sur pied des unités de transformation qui exigent l'accroissement de la production agricole, et par ricochet, susceptibles de contribuer à l'amélioration des revenus des paysans.

Ainsi par l'accroissement du volume de production des paysans qui abandonneront progressivement l'agriculture de subsistance, le secteur agricole pourra contribuer à relever le niveau de l'épargne interne et sa part aux exportations, source d'acquisition des devises pour le pays.

La troisième fonction, celle de servir d'arme diplomatique dans les relations inter-Etats, est en passe de régenter les relations entre les Etats dans le monde et classe ceux-ci en catégories des forts et puissants, d'un côté, et des faibles et minables, de l'autre.

Aujourd'hui, l'arme alimentaire est brandie, de plus en plus, dans tous les forums internationaux pour infléchir les décisions ou orienter les choix des pays des affamés qui ne couvrent les besoins alimentaires de leurs populations que grâce aux dons.

Comme on peut le comprendre, une agriculture prospère est un attribut majeur de souveraineté des Etats modernes qui se veulent respectables, forts et puissants.

Telle devrait être l'ambition de tous les pays membres de la SADC, en général, et de la RDC, en particulier, dont l'évolution de la production

agricole et sa contribution à l'économie nationale est présentée, succinctement au tableau 3.

Tableau 3 : Evolution de la production agro-industrielle de la RDC (1991-2000) en tonnes

Produits	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Huile de palme	86.17	33.50	27.29	17.05	19.59	18.61	18.78	16.88	6.10	4.49
Huile de palmiste	6.387	4.866	3.285	2.736	1.560	1.722	1.901	2.099	1.670	1.512
Tourteaux de palmiste	15.415	8.688	8.088	8.520	8.975	8.539	8.124	7.729	7.353	6.995
Café robusta	153.291	71.417	69.903	69.817	67.723	62.067	53.998	46.978	40.764	36.945
Café arabica	14.818	20.983	20.206	18.529	16.991	11.908	10.360	9.013	7.841	6.822
Bois grumes (m ³)	165.082	330.333	287.513	446.253	416.247	453.686	494.518	539.025	205.540	191.720
Bois sciés (m ³)	69.460	64.578	72.848	78.432	83.076	102.420	111.638	121.686	64.531	-
Caoutchouc	11.157	9.738	8.497	7.414	6.450	5.611	5.274	4.957	5.000	4.699
Cacao	5.384	7.361	7.453	7.547	7.551	7.576	7.235	6.909	6.565	6.562
Thé	3.250	3.120	3.352	3.405	3.418	3.431	2.951	2.438	2.182	1.953
Tourteaux de coton	568	381	208	688	681	674	681	688	654	622
Quinquina	1.610	6.590	8.947	6.651	6.684	6.687	6.420	6.164	5.918	5.682

Source : BCC, Rapport annuel, (1995).

A titre comparatif, avant l'indépendance, le pays qui comptait 13 millions d'habitants, avait produit, en 1955, 196.705 tonnes d'huile de palme ; 119.908 tonnes d'huile palmiste ; 28.799 tonnes de caoutchouc ; 145.385 tonnes de coton et 7.500.000 tonnes de manioc (Van Den Abeele et Vandemput, 1956).

L'évolution des recettes des exportations entre 1991 et 2000 est présentée au tableau 4.

TABLEAU 4 : Recettes des exportations des produits agro-industriels (en 1000 de DTS *1)

Produits agricoles	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Café	67.700	37.600	87.000	235.300	194.700	280.300	82.100	80.000	66.600	5.800
Thé	312	360	20	200	800	200	100	-	-	-
Cacao	989	1.300	410	1.100	900	1.000	900	1.100	200	-
Huile de palme, et palmistes	1.402	233	-	-	546	746	700	100	300	300
Tourteaux (palmistes, coton)	233	314	-	300	646	2.080	-	700	400	-
Caoutchouc	1.939	3.000	900	100	4.600	6.200	3.300	6.300	900	-
Bois	17.928	11.000	5.900	2.700	22.681	23.174	16.100	20.900	6.700	17.800
Quinquina	458	-	-	17.700	-	-	-	-	-	-

*1 DTS = 1,1 – 1,20\$ US.

Source : BCC (1995)

1.2.7.1. Contraintes à la production agricole

L'activité du secteur agricole est étroitement liée à celle de l'économie du pays, elle-même liée à l'économie mondiale. Aussi lorsque la situation économique du pays se détériore, le secteur agricole subit le contre – coup, dont les causes peuvent être d'une double origine, interne et externe.

1.2.7.1.1. Causes externes

Parmi les causes externes, on peut citer, notamment, l'inflation mondiale des prix des produits importés (véhicules et pièces de rechange...), la baisse continue des cours des matières premières qui influe négativement sur les recettes nationales des pays du tiers – monde dont les économies sont basées sur l'exportation des matières premières, surtout celles d'origine agricole. A cela s'ajoute l'augmentation continue des prix des produits pétroliers. En RDC, le litre de gas oil en avril 2008, varie selon les endroits, entre 1,2 et 2,0 \$ US.

1.7.7.1.2. Causes internes

Parmi les causes internes qui affectent la production agricole, nous pouvons citer :

- L'état des routes. En RDC, les routes sont si détériorées que les paysans n'arrivent pas à écouler leurs productions. Cette situation les pousse à limiter leur production pour leurs propres besoins ;
- Insuffisance des moyens de transport. En nombre comme en qualité, les moyens de transport disponibles ne peuvent assurer la circulation des produits agricoles dans le pays. Le charroi automobile est, généralement vieux, souvent immobilisé par manque de pièces de rechange, qui de plus content chers. Le manque de carburant dans beaucoup de coins du pays est une autre raison de l'immobilisation des véhicules, surtout dans l'arrière pays. Les bateaux et barges sur le fleuve et ses affluents connaissent le même problème du manque de carburant et de pièces de rechange.
- La détérioration de circuits de commercialisation. Cette situation qui est due au mauvais état des routes et à l'insuffisance des moyens de transport, non seulement limite la capacité de commercialisation des acteurs du secteur, mais aussi réduit la capacité des paysans à vendre à un prix rémunérateur, lorsque à plusieurs dans un village, ils se trouvent devant un seul acheteur qui a la latitude d'imposer son prix.
- L'indisponibilité et la cherté des intrants (engrais, pesticides, outillage agricole, produits vétérinaires,...) susceptibles de soutenir la production agricole et animale.

Parmi les intrants rares et chers, on peut citer :

- les engrais minéraux dont les prix (50 à 70\$US) pour un sac de 40-50 kg, sont prohibitifs. Il y a lieu de signaler qu'une tonne d'engrais sur le marché mondial coûte ± 320\$.
- les semences améliorées qui sont généralement importées, alors que la sagesse recommanderait leur production dans le pays. La RDC disposait d'un réseau des fermes semencières qu'il conviendrait de réactiver.
- les produits vétérinaires et ;
- le petit matériel agricole (machettes, houes, bêches...);
- La faillite de la recherche scientifique et de la vulgarisation. La recherche scientifique agronomique n'est pas planifiée. Elle se fait de manière

sectaire selon le goût et surtout les moyens très limités dont peut disposer le chercheur. La vulgarisation reste souvent sans connexion avec les chercheurs qui oeuvrent surtout dans les universités et dont les résultats de recherches sont ignorés du public par manque de leur diffusion. On pourrait aussi mentionner le manque de moyen de transport adéquat pour les vulgarisateurs et le manque d'attention à l'aspect genre parmi le personnel commis à la vulgarisation comme autres raisons de cette faillite ;

- L'exode rural qui prive le secteur agricole des personnes jeunes et valides conduit à l'abandon des plantations ;
- Les taxations excessives et les tracasseries policières et administratives de tout genre, découragent non seulement les producteurs, mais aussi les opérateurs économiques du secteur.

Toutefois, certaines de ces contraintes peuvent être levées avec une bonne volonté, même dans les conditions actuelles. Nous pensons, notamment à la gestion de la fertilité des sols par l'usage de matières organiques, de biofertilisants (Rhizobium, Mycorhize,...), la lutte intégrée contre les maladies de plantes ; la conservation post – récolte des produits agricoles, la transformation des produits agricole,...

2. LE SYSTEME NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE

Si nous admettons qu'un système est un ensemble d'éléments distincts, aux fonctions spécifiques, mais avec des liens fonctionnels et formant un tout, le SNRA devrait être entendu comme un réseau qui ne pourrait fonctionner que si toutes les parties prenantes sont viables tant du point de vue matériel, financier que humain. Ces parties prenantes sont :

2.1. Cadre institutionnel

Ce cadre comprend les institutions du pays responsables de l'élaboration des politiques en diverses matières, susceptibles, dans le cas présent d'influer sur le secteur agricole. Leurs attributions sont fixées par l'ordonnance n°07/018 du 16 mai 2007.

Il s'agit de :

- 1° Ministère de l'Agriculture ;
- 2° Ministère du Développement Rural ;
- 3° Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique ;
- 4° Ministère de l'Enseignement Supérieur et universitaire ;
- 5° Ministère du Plan ;
- 6° Ministère de l'Environnement ;
- 7° Ministère des Petites et Moyennes entreprises.

Selon l'Ordonnance susmentionnée, ces Ministères ont des attributions qui leur sont communes et celles qui leurs sont spécifiques. Les attributions communes sont :

- Conception, élaboration et mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les secteurs qui leur sont confiés ;
- Préparation des Projets de Traités, Convention et Accords Internationaux, des Lois, d'Ordonnance-Lois, d'Ordonnances, de Décrets et d'Arrêtés d'exécution en rapport avec leurs attributions ;
- Contrôle et tutelle des établissements et des services publics ainsi que des entreprises publiques de leurs secteurs respectifs ;
- Gestion des relations avec les organisations internationales s'occupant des matières de leurs secteurs respectifs ;
- Représentation de l'Etat dans les rencontres nationales et internationales en rapport avec les matières relevant de leurs secteurs d'activités ;
- Gestion des relations avec les organisations nationales s'occupant des matières de leurs Ministères respectifs ;
- Gestion des agents de carrière des services publics de l'Etat en collaboration avec le Ministère de la Fonction Publique.
- La mise en œuvre de la politique du Gouvernement pour la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et les antivaleurs
- Mobilisation des recettes assignées à leur service ;
- Engagement des dépenses prévues au budget de l'Etat suivant le crédit alloué à leurs Ministères.

Les attributions spécifiques sont ci-après présentées :

2.1.1. Ministère de l'Agriculture

- Production agricole et autosuffisance alimentaire ;
- Planification des objectifs nationaux de production dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la pisciculture, de la sylviculture et de l'élevage ;
- Agrément et contrôle des dispensaires, cliniques et pharmacies vétérinaires ;
- Encadrement des associations agricoles ;
- Elaboration et définition de la politique nationale en matière d'agriculture, de pêche et d'élevage ;
- Conception, exécution, suivi et évaluation des programmes et projets de développement agricole ;
- Promotion des coopératives agricoles ;
- Promotion des produits de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage destinés non seulement à l'alimentation intérieure et à l'industrie nationale, mais aussi à l'exportation ;
- Surveillance zoo-sanitaire et gestion de la quarantaine animale et végétale à l'intérieur du pays et aux postes frontaliers et mise à jour permanente des mesures réglementaires y relatives ;
- Orientation et appui des opérateurs économiques tant nationaux qu'étrangers intéressés à investir dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage vers les sites à hautes potentialités de production, de manière à minimiser les coûts d'exploitation ;
- Collecte, analyse et publication des données statistiques d'agriculture, de pêche et d'élevage sous forme d'annuaire ;
- Evaluation et définition de la politique nationale en matière d'agriculture, de pêche et d'élevage.

2.1.2. Ministère du Développement Rural

- Elaboration et suivi des projets de développement dans les campagnes, milieux ruraux et périurbains ;
- Organisation et encadrement des paysans dans des coopératives et associations en milieu rural ;
- Elaboration et conduite des politiques et stratégies de développement rural ;
- Organisation et encadrement de la population rurale pour l'accroissement de la production ;
- Aménagement et équipement de l'espace rural ;
- Coordination et intégration des programmes de développement en milieu rural ;
- Promotion du bien-être social des populations rurales par la sensibilisation et l'animation rurales ;
- Promotion et soutien de la pêche en milieu rural ;
- Aménagement, construction, réhabilitation, entretien des infrastructures socio-économiques de base en milieu rural et périurbain, notamment :
 - Les voies de desserte agricole et cours d'eau ;
 - Les sources d'eau, adduction gravitaire et forage des puits ;
 - L'électrification rurale, en collaboration avec le Ministère des Travaux Publics, Infrastructures et Reconstruction, ainsi que celui de l'Energie.

2.1.3. Ministère de la Recherche Scientifique

- Tutelle et suivi des activités des organismes chargés de la recherche scientifique et technologique ;
- Négociation et suivi des accords de coopération scientifique et technique ;
- Promotion de la recherche scientifique et technologique ;
- Orientation de la recherche scientifique et technologique vers l'appui aux efforts de reconstruction et de développement du pays ;

- Planification, budgétisation, coordination interministérielle, contrôle et évaluation des activités liées à la recherche scientifique et technologique nationale ;
- Stimulation et promotion d'une éthique et d'une culture de recherche scientifique ;
- Supervision de la lutte contre le trafic illicite des matières nucléaires sous toutes ses formes ;
- Enregistrement des procédés techniques sous forme de dépôts de brevets et licences auprès des organismes congolais compétents et négociation des modalités de leur exploitation ;
- Publication et diffusion des résultats de la recherche scientifique et technologique, en veillant à ce que sur le plan pratique, ils concourent au développement du pays ;
- Gestion d'un Fonds Spécial d'Intervention en faveur de la recherche.

2.1.4. Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

- Organisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire :
 - Création et tutelle des établissements publics d'enseignement supérieur et universitaire ;
 - Reconnaissance et validation des diplômes étrangers ;
 - Agrément des établissements privés d'enseignement supérieur et universitaire et homologation des diplômes y décernés ;
 - Création, tutelle et gestion de services de l'enseignement supérieur et universitaire fonctionnant à l'étranger ;
 - Suivi de la scolarité des étudiants et de la carrière des enseignants ;
 - Négociation, suivi et gestion des dossiers des bourses d'études et de stage à l'étranger ;
 - Contrôle de la scolarité et entérinement des diplômes nationaux ;
 - Promotion de la recherche scientifique universitaire ;
 - Organisation, promotion et supervision des activités culturelles, sportives et de loisirs au sein des établissements d'enseignement supérieur et universitaire publics ou agréés ;

- Inventaire, suivi et gestion du patrimoine mobilier, immobilier du domaine de l'enseignement supérieur et universitaire ;
- Mobilisation des fonds extrabudgétaires.

2.1.5. Ministère du Plan

- Planification et programmation de la politique de développement économique et social de la République Démocratique du Congo, à travers notamment :
 - La préparation du Plan de développement économique et social, la programmation de son exécution et le suivi de sa réalisation ;
 - La coordination des travaux de toutes les commissions créées pour la discussion des documents du plan ;
 - La préparation du budget des dépenses en capital, la programmation et le suivi de son exécution ;
 - La mise sur pied, en collaboration avec tous les organes de l'Etat concernés, des instruments scientifiques permettant d'appréhender la vie économique et sociale du pays dans son ensemble et dans ses différents secteurs, notamment les prévisions et budgets économiques nationaux, les enquêtes de conjoncture, les comptes économiques nationaux, le tableau intersectoriel ;
 - La coordination et l'intégration de différents programmes sectoriels préparés par les autres Ministères, les Entités Administratives Décentralisées et les autres acteurs économiques et sociaux ;
 - L'étude et l'appréciation de tous les moyens humains, matériels et financiers qui doivent concourir à la mise en œuvre du plan économique et social ;
 - L'appréciation de la conformité des projets d'investissements publics et privés avec les objectifs concrets du plan économique et social ;
 - La promotion, en collaboration avec tous les services ou organismes publics de l'Etat concernés, de la participation du peuple en partant de la base, à l'élaboration et à l'exécution du plan économique et social ;

- L'évaluation des projets réalisés dans l'exécution du plan de développement, des programmes économiques et sociaux et des projets d'investissement et l'établissement des rapports périodiques sur leur état d'avancement.
- Le suivi des projets interministériels ;
- Promotion des investissements privés et publics ;
- Coordination, au niveau de la coopération du développement, de l'action de mobilisation des ressources extérieures et suivi de l'utilisation desdites ressources afin d'en garantir l'affectation aux investissements prioritaires ;
- Incitation et encouragement d'une politique de relance de la production dans le cadre des investissements privés, y compris ceux à travers les ONGs ;
- Coordination de la participation de la République Démocratique du Congo aux efforts concertés de développement économique et social de l'Afrique, à travers le NEPAD en collaboration avec le Ministère de l'Intégration Régionale ;
- Pilotage des travaux macro-économiques en collaboration avec des Ministères concernés.

2.1.6. Ministère de l'Environnement

- Gestion des forêts, des jardins zoologiques et botaniques ;
- Exécution des études d'impacts environnementaux et sociaux et assainissement des milieux ;
- Réglementation de la chasse et de la pêche, protection de la faune et de la flore ;
- Promotion et coordination de toutes les activités relatives à l'environnement et à la conservation de la nature, exploitation des ressources forestières et aquatiques ;
- Elaboration des normes relatives à la salubrité du milieu humain en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique ;
- Création des établissements humains par l'aménagement des zones vertes et parcs d'attraction ;

- Création et gestion des aires protégées et réserves apparentées (parcs nationaux, réserves de chasse et des ressources aquatiques) ;
- Création et gestion des stations dites de capture de la faune sauvage ;
- Création et gestion des écosystèmes des eaux et forêts ;
- Suivi et contrôle technique des entreprises publiques et privées oeuvrant dans les secteurs de l'environnement et de la conservation de la nature ;
- Gestion et recyclage des immondices ;
- Elaboration des normes relatives à la salubrité du milieu humain et le respect de l'environnement dans les mines et carrières, en collaboration avec le Ministère de Mines.

2.1.7. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises

- Identification et Recensement des Petites et Moyennes Entreprises en collaboration avec le Ministère de l'Economie ;
- Politique de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Identification, organisation, encadrement et intégration de l'économie informelle en collaboration avec le Ministère de l'Economie nationale ;
- Politique et stratégie de la micro – finance ;
- Promotion, encadrement et protection des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ;
- Gestion de la métrologie légale et de la normalisation en collaboration avec le Ministère de l'Industrie.

Ces (7) sept Ministères, à cause de leur implication directe ou indirecte dans le secteur agricole, devraient créer un cadre de concertation dans le but d'asseoir une politique porteuse de développement, susceptible de promouvoir la production agricole, le bien-être des populations en milieux ruraux et la transformation des produits agricoles.

A cet effet, les Ministères de l'Agriculture et du Développement rural ont un rôle important à jouer, parce qu'ils ont en charge, non seulement, l'élaboration et la définition de la politique nationale en matière d'agriculture, de pêche et d'élevage, mais aussi l'élaboration et la conduite des politiques et stratégies de développement rural, ainsi que

l'organisation et l'encadrement de la population rurale pour l'accroissement de la production. Pour cela, ils gèrent divers services d'encadrement des producteurs du secteur agricole. Mais pour mener à bien toutes ces actions, des fonds importants sont nécessaires.

A cet effet, comme pour les fonds nécessaires aux recherches susceptibles de promouvoir la production agricole, la participation du Ministère du Plan est indispensable pour canaliser des fonds de coopération additionnels à ceux du gouvernement vers le secteur agricole et pour faciliter le contact entre les bailleurs de fonds étrangers avec les opérateurs du secteur agricole, car ce secteur contribue énormément à l'économie du pays par des exportations qui représentent en moyenne \pm 40% des exportations totales du pays. Toutefois, l'apport de devises de ce secteur au pays reste encore faible à cause notamment de l'exportation des produits agricoles à l'état des matières premières, sans valeur ajoutée et en raison des faibles volumes des produits exportés, consécutifs à la chute de la production agricole nationale. D'où la nécessité de l'implication de la recherche scientifique universitaire et non universitaire qui pourrait, non seulement proposer des voies et moyens pour accroître le volume et la qualité des produits agricoles, mais aussi trouver des pistes susceptibles de donner une valeur ajoutée à ces produits, notamment par la transformation de ces derniers. En amont comme en aval des activités du secteur agricole qui occupent des grands espaces et dont les produits sont destinés à la consommation humaine, l'implication du Ministère de l'Environnement s'avère indispensable.

Il devrait édicter les normes susceptibles de garantir une bonne gestion de l'environnement et de la biodiversité indispensable pour un développement durable. Le Ministère des petites et moyennes entreprises qui a en charge la politique de micro-crédits devrait promouvoir, la création et la promotion des unités de transformation, nécessaires pour donner une valeur ajoutée aux produits agricoles par leur transformation qui en assure aussi une longue durée de conservation.

Enfin, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et de la Recherche Scientifique devrait coordonner la recherche dans les universités et centres de Recherche et la rendre compatible avec les besoins des utilisateurs (paysans, Vulgarisateurs, Transformateurs...). Ceci demande une certaine harmonisation des vues entre tous les

Ministères ciblés et toutes les parties prenantes aux activités du secteur agricole.

2.2. Etat de collaboration interministérielle et faiblesses relevées

A ce jour, les (7) sept Ministères travaillent de manière sectorielle sans liens fonctionnels de collaboration, du moins de manière formelle, dans les domaines transversaux comme celui de la recherche, par exemple, qui nécessite la conjugaison et l'harmonisation des politiques et stratégies de tous les Ministères impliqués dans le secteur.

Il arrive des fois que les Ministères de l'Agriculture et du développement Rural d'une part, et ceux de la Recherche Scientifique et de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, d'autre part, soient fusionnés pour besoin de contraction budgétaire et des fois séparés pour des motivations politiques sans considération aucune de l'impact de ces changements sur la bonne marche des politiques de ces Ministères.

Cette situation est encore exacerbée par la très rapide mobilité des Titulaires des Ministères. L'absence de continuité ainsi créée, doublée d'un déficit de collaboration entre les Ministères, se traduit, de manière générale, par une absence de politique claire et cohérente dans un domaine aussi fondamental que le Recherche agronomique.

Cette absence d'une vision claire de la politique menée peut être illustrée, selon les Ministères, par certains faits.

2.2.1. Le Ministère de l'Agriculture

Ce Ministère a, depuis l'accession du pays à l'indépendance, élaboré, au moins (13) treize politiques, plans ou programmes. Il s'agit de :

- Plan intérimaire de relance agricole (1966-1972)
- Zaïrianisation (1973)
- Radicalisation (1974)
- Rétrocession (1975)
- Plan Mobutu (1978)
- Convention de développement (1979)
- Programme agricole minimum (1980)
- Plan de relance agricole (1982)

- Projet d'autosuffisance alimentaire (1984)
- Plan quinquennal (1986)
- Plan Directeur (1990)
- Plan Directeur du Développement Agricole et Rural (1991-2000)
- Programme National de Relance du Secteur Agricole et Rural (1998).

Tous ces plans, politiques et programmes se sont soldés par un échec, à en juger par les contre-performances que connaît l'agriculture congolaise jusqu'à ce jour. Une dernière tentative vient d'être mise en chantier avec l'élaboration de la « Politique Agricole » par une commission de (30) trente personnes dénommées « Commission politique agricole du Forum National du 24 au 25 mai 2006 ».

2.2.2. Le Ministère du Développement Rural

Ce Ministère a été créé pour la première fois en RDC, en 1977. Plusieurs fois, il a connu des ballottements (disparitions et réapparitions) par fusion avec le Ministère de l'Agriculture. La dernière fusion avec le Ministère de l'Agriculture, après sa réapparition en février 2007, date de novembre 2007, soit neuf mois d'existence. Le Secrétariat Général de ce Ministère a organisé un atelier préparatif du Symposium National sur le développement rural en RDC, à Kinshasa du 09 au 11 octobre 2006.

La motivation de ces travaux était justement, selon les organisateurs, l'absence de politique nationale de développement rural depuis la création de ce Ministère en 1977.

« Les différents ballottements qu'a subis ce Ministère n'ont pas pu permettre d'asseoir des structures adéquates et des politiques et stratégies susceptibles d'amorcer le processus d'amélioration de la qualité de vie des populations rurales ».

Le Ministère du Développement Rural qui est, à tort, considéré comme un appendice du Ministère de l'Agriculture pour soutenir la production agricole, a un rôle beaucoup plus important à jouer dans tous les processus visant l'amélioration des conditions de vie dans les milieux ruraux, notamment la réduction de la pauvreté, la création des activités porteuses de revenus, le renforcement des capacités des ruraux à exploiter de manière rationnelle les ressources naturelles disponibles

dans leurs milieux. Bref, leur apprendre à se prendre en charge dans le but d'améliorer leur vie quotidienne.

Compte tenu de la transversalité de ses actions, le Ministère du Développement Rural doit entretenir, de manière formelle, des relations de collaboration avec beaucoup d'autres Ministères. Aussi, il devrait, logiquement, coordonner les activités de tous les intervenants du secteur rural (ONGs et autres Institutions nationales et internationales).

Ainsi le Ministère du Développement Rural pourra pleinement jouer son rôle dans la prise des décisions et les orientations à donner aux intervenants qui oeuvrent dans le secteur.

Ceci permettrait :

- une meilleure intégration des activités ;
- l'élimination de double emploi ;
- une meilleure répartition spatiale des activités ;
- un meilleur suivi et une bonne évaluation des activités sur le terrain et le cas échéant, une réorientation des projets.

2.2.3. Le Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique

En RDC, le Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique connaît le même sort que le Ministère du Développement Rural. Des fois, autonome, il est souvent fusionné avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. En février 2007, il était autonome et en novembre 2007, il a été fusionné avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU).

Le ballottement continu du Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique, à l'instar de celui du Développement Rural, n'a pas pu permettre d'asseoir un cadre institutionnel viable. D'où l'absence d'une politique claire et cohérente de la recherche scientifique impliquant toutes les parties prenantes du secteur.

Ceci peut être étayé par la tendance à la dispersion et à la dilution des efforts et des moyens, manifestée par la propension des Titulaires de ce Ministère qui se sont succédés à multiplier des centres, services, laboratoires et programmes de recherche alors que les structures existantes sont en état de désuétude et le budget alloué au

Ministère est loin d'atteindre 1% du PIB, décidé par le « Plan d'Action de Lagos ».

Le Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique étant à actions transversales, doit être réhabilité, notamment en :

- Actualisant la loi organisant la Recherche Scientifique et Technologique (Ordonnance-loi n° 082/040 du 05/11/1982).
- Réorganisant les structures de la Recherche Scientifique et Technologique ;
- Clarifiant le statut et le fonctionnement des Centres et Instituts de recherche

2.2.4. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU)

Ce Ministère gère les réseaux des Etablissements d'enseignement supérieur et universitaire publics et privés.

Malheureusement, il manque de coordination avec les autres Ministères intéressés par, soit l'enseignement, soit la recherche scientifique.

Il serait un bon partenaire dans le domaine de la consolidation de la recherche agronomique et la mise en place du SNRA, parce que la dissémination des universités et autres instituts supérieurs sur l'étendue du pays contribuerait à créer des connexions étendues et efficaces avec les structures des autres Ministères à impliquer dans le Système National de Recherche Agronomique.

Mais au préalable, une politique claire et cohérente devrait être mise sur pied et des moyens conséquents dégagés pour notamment réhabiliter ou équiper les laboratoires de recherche des universités en matériels et divers consommables.

2.2.5. Le Ministère du Plan

Pour le moment, le Ministère du Plan n'est pas intégré dans ce dispositif. Mais, nous pensons qu'il a sa place dans l'élaboration d'un SNRA efficace dans la mesure où il peut canaliser le flux de coopération vers le système.

En effet, le Ministère du Plan a, dans ces attributions, la charge de :

- la préparation du Plan de développement économique et social du pays ;
- la coordination et l'intégration de différents programmes sectoriels préparés par les autres Ministères, les Entités Administratives Décentralisées et les autres acteurs économiques et sociaux ;
- le suivi des projets interministériels et ;
- la promotion des investissements privés et publics notamment.

2.2.6. Le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises

Comme le Ministère du Plan, celui de PME n'est pas intégré au système pour le moment.

Il est nécessaire de reconsidérer cette situation afin de mettre en relation les Petites et Moyennes Entreprises en contact avec le monde agricole afin de susciter la vocation de Transformateur.

2.3. Les Institutions de la Recherche Scientifique Agronomique

Les différentes composantes de la Recherche Scientifique Agronomique susceptibles d'intégrer le SNRA sont présentées ci-après.

2.3.1. Les Etablissements appartenant au Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique

La liste des Institutions de recherche en agronomie ou en sciences connexes est présentée ci-après :

1°) Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques (INERA)

Tutelle : Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique
 Adresse : - Avenue Papa Iléo, n° 13 Commune de la Gombe

2°) Centre Régional d'Etudes Nucléaires de Kinshasa (CREN/K)

Tutelle : Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique
 Adresse : - Université de Kinshasa
 Kinshasa XI

3°) **Centre de Recherche Agro-Alimentaire (CRAA)**

Lubumbashi/Province du Katanga
 Tutelle : Ministère de la Recherche scientifique et
 Technologique

4°) **Programme National de Nutrition (PRONANUT)**

Tutelle : Ministère de la Santé
 Adresse : Avenue Comité Urbain/Kinshasa

5°) **Centre de Technologie Appropriée de Mikondo (CTAM)**

Tutelle : Ministère de l'Agriculture

Tous ces Centres sont des institutions étatiques émergeant au budget de l'Etat. En dehors des salaires payés aux agents, ces Centres de Recherche ne bénéficient pas des frais de fonctionnement conséquents de l'Etat.

En 2005, d'après la loi n°05/007 du 31 mars 2005 portant Budget de l'Etat pour cette année-là, pour un Budget total équivalent à 1.791.487.210\$ US, il était alloué à l'INERA qui est le moteur de la recherche agronomique (11.111\$ US) onze mille cent onze dollars U.S. Pour l'année 2007, selon la loi n° 07/002 du 07 juillet 2007 contenant le Budget de l'Etat, c'était (7.142\$ US) sept mille cent quarante-deux dollars U.S qui lui était alloués.

2.3.2. Les Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire

La nomenclature officielle des établissements, en RDC, reconnaît deux catégories, celle des établissements de l'enseignement supérieur et celle de l'enseignement universitaire.

La catégorie de l'enseignement supérieur non universitaire (Instituts supérieurs) permet aux étudiants d'achever leurs cursus après (3) trois années d'études (graduat). Ces Instituts supérieurs ont pour vocation de former des cadres intermédiaires.

La catégorie de l'enseignement universitaire comprend les universités et les Instituts facultaires qui dispensent des enseignements en deux cycles. Le premier cycle est de (3) trois années d'études aboutissant au grade de « gradué » dit promotionnel, axé essentiellement

sur des cours de base. Il conduit au deuxième cycle d'une durée de (2) deux années d'études aboutissant au grade de « Licencié » ou « Ingénieur » selon les options. Pour des étudiants aptes, les études doctorales sont organisées. L'enseignement universitaire a pour mission de former des cadres de conception aptes à la recherche fondamentale.

Les Instituts Supérieurs et les Universités appartiennent soit au secteur officiel, soit au secteur privé.

Dans ce cadre, nous donnons les Instituts et Universités disposant d'une Faculté des Sciences agronomiques ou des Sciences connexes.

2.3.2.1. Les Universités

2.3.2.1.1. Les Universités publiques

1°) Université de Kinshasa (UNIKIN)

Date de création	: 1954 sous la dénomination « Université Lovanium ».
Adresse	: - B.P. 127 Kinshasa XI - E-mail : unikinrectorat@yahoo.fr
Etudes organisées	:
- Agronomie	- Pharmacie
- Droit	- Polytechnique
- Economique	- Psychologie et sciences de l'éducation
- Lettres	- Sciences
- Médecine	- Sciences sociales, politique et administratives
Niveau d'études	: 1 ^{er} cycle : graduat (3 ans) 2 ^{ème} cycle : Licence (2 ans) Ingénieur (2 ans) Doctorat en médecine (3 ans) 3 ^{ème} cycle : Diplôme d'études supérieures Diplôme de spécialiste en médecine Doctorat (à thèse) Agrégation en médecine
Effectif étudiants	: 24.163

Personnel enseignant	: 1.445
- Professeurs émérites	: 7
- Professeurs Ordinaires	: 183
- Professeurs	: 176
- Professeurs Associés	: 129
- Chefs de Travaux	: 319
- Assistants 2 ^{ème} Mandat	: 165
- Assistants 1 ^{er} Mandat	: 433
- Assistants de Recherche 2 ^{ème} Mandat	: 1
- Assistants de Recherche 1 ^{er} Mandat	: 28
- Chargés de pratique professionnelle	: 4

La Faculté des Sciences Agronomiques organise cinq options :

- Phytotechnie
- Zootechnie
- Chimie et Industries Agricoles
- Economie Agricole
- Gestion des Ressources Naturelles
 - a) Orientation : Sol et Eau
 - b) Orientation : Faune et Flore

2°) **Université de Lubumbashi (UNILU)**

Date de création : 1956 sous la dénomination « Université Officielle du Congo »

Adresse : - B.P. 1823 Lubumbashi

Province du Katanga

- E-mail : unilu@unilu-net

- Tél. : (00243) 97011150

Etudes organisées :

- Lettre
- Droit
- Sciences économiques
- Sciences sociales, politique et administratives
- Médecine vétérinaire
- Médecine

- Psychologie et sciences de l'éducation

Niveau d'études : 1^{er} cycle : graduat (3 ans)
 2^{ème} cycle : Licence (2 ans)
 3^{ème} cycle : Diplôme d'études supérieures (2 ans)
 Doctorat (à thèse)

Personnel enseignant : 188

- Professeurs Ordinaires : 1
- Professeurs : 6
- Professeurs Associés : 14
- Chefs de Travaux : 31
- Assistants 2^{ème} Mandat : 57
- Assistants 1^{er} Mandat : 90
- Chargés de pratique professionnelle : 47

4°) **Institut Facultaire des Sciences Agronomiques de Yangambi
 (IFA/Yangambi)**

Date de création : 1976

Adresse : B.P. 1232 Kisangani
 Province Orientale

Etudes organisées : - Sciences agronomiques

Niveau d'études : 1^{er} cycle : graduat (3 ans)
 2^{ème} cycle : Licence (2 ans)
 3^{ème} cycle : Diplôme d'études supérieures (2 ans)
 Doctorat en Sciences agronomiques

L'Institut Facultaire des Sciences Agronomiques organise (3) trois options :

- Phytotechnie
- Zootechnie
- Chimie et Industries Agricoles

5°) **Institut Facultaire d'Agronomie et de Foresterie de Mweka (AFAF)**

Date de création : 2002

Adresse : Mweka
Province du Kasai Occidental

6°) **Université Officielle de Mbuji-Mayi (UOM)**

Date de création : 1998 comme une extension de l'Université de Lubumbashi, devenue Université autonome depuis 2005.

Adresse : B.P. 2105
Mbuji-Mayi
Province du Kasai Oriental
E-Mail : uom_mbm@yahoo.fr

La Faculté des Sciences Agronomiques organise (2) deux options :

- Phytotechnie
- Zootechnie

7°) **Université Pédagogique de National (UPN)**

Adresse : B.P. 8815 Kinshasa I
Tél. : 82786 - 82918

Date de création : - 1961 sous forme d'Ecole Normale Supérieure
- 1981 Institut Pédagogique National
Ordonnance n°81-145 du 03 octobre 1981

Etudes organisées :

- Lettres et Sciences humaines
 - Anglais – culture africaine
 - Français – linguistique africaine
 - Français – latin
 - Histoire – sciences sociales
 - Orientation scolaire et professionnelle (OSP)
 - Sciences commerciales et administratives
 - Gestion administrative et scolaire (GAS)
 - Ecole d'interprétariat et de traduction
 - Sciences agronomiques et vétérinaires

- Sciences exactes

- Chimie – biologie
- Mathématique – physique
- Mathématique – informatique
- Mathématique – électronique
- Géographie – gestion de l’environnement
- Education physique
- Physique technologie

Niveau d'études : 1^{er} cycle : Graduat jour (3 ans)
 Graduat soir (4 ans)
 2^{ème} cycle : Licence jour (3 ans)
 Licence soir (3 ans)

Effectif étudiants : 9.159

Personnel enseignant : 477

- Professeurs Ordinaires : 36
- Professeurs : 23
- Professeurs Associés : 34
- Chefs de Travaux : 219
- Assistants : 134
- Chargés de pratique professionnelle : 1

2.2.2.1.2. Les Universités privées

8°) **Université Simon Kimbangu (USK)**

Date de création : 1994

Adresse : - Avenue Bongolo, n° 44
 Quartier Kauka/Kinshasa
 - B.P. 7893 Kinshasa/Gombe
 - E-Mail : usk-ed@yahoo.fr

La Faculté des Sciences Agronomiques organise deux options :

- Phytotechnie
- Zootechnie

L'Université fonctionne avec un grand nombre de professeurs vacataires dont :

- 19 Professeurs Ordinaires
- 40 Professeurs
- 12 Professeurs Associés
- 27 chefs de travaux
- 9 chargés de cours
- 15 Assistants

9°) **Université Chrétienne de Kinshasa (U.C.KIN)**

Date de création : 1967

Adresse : - Avenue de l'Université, n° 1 bis
 Binza/Ozone
 Commune de Ngaliema/Kinshasa
 - B.P. 4742 Kinshasa II

L'Université organise des études en Sciences Agronomiques.

10°) **Université Kongo**

Date de création : 1990 sous l'appellation de l'Université du Bas-Zaire (UNIBAZ)

Adresse : - Avenue Kolo, n° 23
 - B.P. 202 Mbanza-Ngungu
 Province du Bas-Congo

11°) **Université Libre de Luozi**

Date de création : 1975

Adresse : - Route Nkundi
- B.P. 14 Luozi
Province du Bas Congo

L'Université organise des études en Sciences agronomiques.

12°) **Université Protestante de Kimpese (UPK)**

Date de création : 1994

Adresse : - B.P. 67 Kimpese
Province du Bas-Congo
- E-mail : upk_kimpese@yahoo.fr

L'Université organise des études en Sciences agronomiques.

13°) **Université Président Joseph Kasa-Vubu (U.K.V.)**

Date de création : 1999

Adresse : - Concession Institut BOMA-MUNGU
- B.P. 72 Boma
Province du Bas-Congo

L'Université organise des études en Sciences agronomiques.

14°) **Université Gelesi de l'Ubangi**

Date de création : 1997

Adresse : - Université Gelesi
Ubangi
Province de l'Equateur

L'Université organise des études en Sciences Agronomiques.

15°) **Université du Kasayi (U.KA)**

Adresse : - Collège St Louis, Kananga II
Province du Kasai Occidental
- B.P. 70 Kananga
Province du Kasai occidental
- E-mail : uka_rectorat@yahoo.fr

L'Université organise des études en Sciences agronomiques sur son campus de Kabinda, Province du Kasai Oriental. La Faculté dispose de (2) deux options :

- Phytotechnie
- Zootechnie

16°) **Université Libre du Lac Mukamba (UNILAM)**

Date de création : 1990

Adresse : - Avenue Panda, n° 1
Quartier Nkuluse
Commune de Diulu
Mbuji-Mayi
Province du Kasai Oriental
- B.P. 1996 Mbuji-Mayi
- (B.P. 9437 Kinshasa)

L'Université organise des études en Sciences agronomiques.

17°) **Université de L'UELE**

Adresse : B.P. 670
Province Orientale

L'Université organise des études en Sciences agronomiques.

18°) **Université Catholique de Graben (UCG)**

Date de création : 1989
Adresse : - B.P. 59
Butembo
Province du Nord-Kivu

L'Université organise des études en Sciences agronomiques.

19°) **Université Catholique de Bukavu (U.C.B.)**

Date de création : 1985
Adresse : - B.P. 02 285
Bukavu
Province du Sud-Kivu
- Fax : 00873.762.141.148

L'Université organise des études en Sciences agronomiques.

2.3.2.2. Les Instituts Supérieurs

Ils appartiennent aussi au secteur public ou au secteur privé.

2.3.2.2.1. Les Instituts Supérieurs publics

Dans ce groupe, il y a des ISEA, des ISDR et des ISAV surtout.

2.3.2.2.1.1. Les Instituts Supérieurs d'Etudes Agronomiques (ISEA)

1°) Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques (ISEA) de Kiyaka

Date de création : 1992

Adresse : B.P. 138 Kikwit

Province de Bandundu

Etudes organisées : Agronomie générale

Niveau d'études : Ingénieur Technicien (3 ans)

2°) Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques (ISEA) de Kenge

Date de création : 1992

Adresse : Cité de Kenge

Province de Bandundu

Etudes organisées : Agronomie générale

Niveau d'études : Ingénieur Technicien (3 ans)

3°) Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques (ISEA) de Kamponde

Date de création : 1992

Adresse : B.P. 680 Kananga

Province du Kasai Occidental

Etudes organisées : - Agronomie générale

- Zootechnie

Niveau d'études : Ingénieur Technicien (3 ans)

4°) Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques (ISEA) de Mukongo

Date de création : 1983

Adresse : B.P. 679 Mbuji-Mayi

Province du Kasai Oriental

Etudes organisées : - Agronomie générale

- Zootechnie

Niveau d'études : Ingénieur Technicien (3 ans)

5°) **Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques (ISEA) de Tshela**

Date de création : 1992

Adresse : B.P. 54 Tshela (Bas-Fleuve)
Province du Bas-Congo

Etudes organisées : - Agronomie générale

Niveau d'études : Ingénieur Technicien (3 ans)

- Coopération internationale :

Coopération avec le Centre Technique Agricole CTA de l'Union Européenne

6°) **ISEA de Mondongo à Lisala**, (Province de l'Equateur).

7°) **ISEA de Mweso** (Province du Nord-Kivu).

8°) **ISEA de Bengamisa** à 30 km de Kisangani (Province Orientale).

9°) **ISEAV de Mushweshwe** (Province du Sud-Kivu).

10°) **ISEA de Kaseya** (province du Katanga)

11°) **ISEAV de Sandoa** (Province du Katanga)

2.3.2.2.1.2. Les Instituts Supérieurs de Développement Rural (ISDR)

1°) **Institut Supérieur de Développement Rural de Mbeo**

Date de création : 1980

Adresse : Diocèse d'Idiofa
Province de Bandundu

Etudes organisées : - Organisation Sociale
- Planification Régionale
- Techniques Rurales

Niveau d'études : Ingénieur Technicien (3 ans)

2°) **Institut Supérieur de Développement Rural de Mosambo**

Date de création : 1993

Etudes organisées : Organisation Sociale

Niveau d'études : Ingénieur Technicien (3 ans)

3°) **Institut Supérieur de Développement Rural de Mbandaka**

Date de création : 1980
 Adresse : B.P. 118 Mbandaka
 Province de l'Equateur
 Etudes organisées : - Organisation Sociale
 - Planification Régionale
 Niveau d'études : Ingénieur Technicien (3 ans)

4°) **Institut Supérieur de Développement Rural de Tshibashi**

Date de création : 1983
 Adresse : B.P. 720 Kananga
 Province du Kasai Occidental
 Etudes organisées : - Organisation Sociale
 - Planification Régionale
 - Administration Rurale
 Niveau d'études : - 1^{er} cycle : Graduat (3 ans)
 - 2^e cycle : Licence (3 ans)

5°) **ISDR de Bukavu** (Province du Sud-Kivu)

6°) **ISDR de Kindu** (Province du Maniema)

7°) **ISDR de Kinzau-Mvuete** (Province du Bas-Congo)

2.3.2.2. Les Instituts Supérieurs privés

Dans ce groupe, on trouve des Instituts en Sciences Agro-Vétérinaires, en Chimie Alimentaire et de Développement Rurale notamment.

2.3.2.2.1. Les Instituts Supérieurs Agro-Vétérinaires et autres

1°) **L'Institut Supérieur Agro-Vétérinaire Saint Pierre Canisius (ISAV)**

(Ville Province de Kinshasa)

Date de création : 1998
 Adresse : - Kimwenza, Mont-Ngafula
 - B.P. 3724 Kinshasa-Gombe
 - Téléphone : (00243) 9992801
 - E-mail : isavkimwenza@yahoo.fr
 Etudes organisées : - Techniques Agro-Vétérinaires
 Niveau d'études : Graduat ou Ingénieur Technicien (3 ans)

- Coopération Internationale
 - Coopération avec l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan/ Toulouse en France
 - Coopération avec l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille/ France
 - Coopération avec le Centre de Formation Supérieure Agricole de Bevalada de Madagascar
 - Coopération avec le Collège d'Alfred/Université de Guelph (Ontario, Canada).
- 2°) **Institut Supérieur Technique de Boma**
(Ex- ISCIA-Boma)
Province du Bas-Congo
- Etudes organisées : - Chimie et Industrie alimentaire
Niveau d'études : Graduat ou Ingénieur Technicien (3 ans)
- 3°) **Institut Supérieur de Chimie Appliquée/ Province du Nord-Kivu**
Date de création : 1992
Adresse : B.P. 97 Butembo
Province du Nord-Kivu
Etudes organisées : Chimie Agro-Alimentaire
- 4°) **Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques et Vétérinaires /Province du Nord -Kivu**
Date de création : 1993
Adresse : B.P. 412 Butembo
Province du Nord-Kivu
Etudes organisées : - Agronomie Générale
- Eaux et Forêts
- Techniques Vétérinaires
- 5°) **Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques d'Inongo/Province de Bandundu**
- 6°) **Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques de Mokala / Idiofa / Province de Bandundu**
- 7°) **Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques de Mangay / Idiofa / Province de Bandundu**
- 8°) **Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques de Bokonzi/Bokungu/ Province de l'Equateur**

- 9°) **Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques de Loeka/Bumba/Province de l'Equateur**
- 10°) **Institut Supérieur Industriel du Bois/Basankusu/Province de l'Equateur**
- 11°) **Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques et Vétérinaires/Aru en Ituri/Province Orientale**
- 12°) **Institut Supérieur d'Etudes Agro-Vétérinaires/Bambesa/Province Orientale**
- 13°) **Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques (ISEA) de Kaniama/Province du Katanga.**
- 14°) **Institut Supérieur de Pêche /Kalemie/Province du Katanga.**

2.3.2.2.2. Les Instituts Supérieurs de Développement Rural

- 1) **Institut Supérieur de Développement Rural de Luozi/Province du Bas-Congo.**
- 2) **Institut Supérieur de Développement Rural de Semedua/Kutu/Province du Bandundu.**
- 3) **Institut Supérieur de Développement Rural de Bokungu/Province de l'Equateur.**
- 4) **Institut Supérieur de Développement Rural de Mbali/Province de l'Equateur.**
- 5) **Institut Supérieur de Développement Rural de Bosondjo-Lisala Mongala/Province de l'Equateur.**
- 6) **Institut Supérieur de Développement Rural de Demba/Province du Kasai Occidental**
- 7) **Institut Supérieur de Développement Rural de Mapangu/Province du Kasai Occidental**
- 8) **Institut Supérieur de Développement Rural de Lubao**
- 9) **/Province du Kasai Oriental.**

L'ensemble des universités et Instituts Supérieurs des domaines public et privé sont présentés dans le tableau 5 selon les provinces.

Tableau n° 5 : Les Universités et Instituts Supérieurs en RDC

Province	Filière		ISEA		ISAV		Institut Sup Ind. du Bois		Institut Supérieur de Chimie Alimentaire		Institut sup de Pêche		ISDR		Total
	Universités (Fac. Agro)		Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	
1. Bas-Congo	-	4	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	8
2. Bandundu	-	-	2	3	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	8
3. Equateur	-	1	1	3	-	-	-	1	-	-	-	-	1	3	10
4. Kasai Occidental	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	5
5. Kasai Oriental	1	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5
6. Katanga	2**	-	1	1	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	6
7. Kinshasa * ₁	2	2	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	5
8. Maniema	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
9. Nord-Kivu	-	1	1	-	-	1 * ₂	-	-	-	1	-	-	-	-	4
10. Sud-Kivu	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	3
11. Province Orientale	2	1	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	6
Total/Secteur	7	13	10	7	1	4	0	1	0	2	0	1	7	8	61
Total Général	20		17		5		1		2		1		15		

*1 Capitale de la RDC

*2 Cet Institut organise, en son sein, la filière des études en « Eaux et Forêts ».

** Dont une Faculté de Médecine vétérinaire

La République Démocratique du Congo dispose, dans le domaine de l'enseignement universitaire, de 19 Facultés des Sciences Agronomiques dont 5 du domaine public et 14 du domaine privé et une Faculté de Médecine vétérinaire à l'UNILU.

En dehors des salaires payés au personnel, les universités ne bénéficient pas des subsides conséquents de l'Etat, ce qui rend difficile la recherche !

Outre ces Facultés d'Agronomie, il faut relever, dans le domaine de l'enseignement supérieur :

- 17 Instituts Supérieurs d'Etudes Agronomiques (ISEA) ;
- 5 Instituts Supérieurs Agro-Vétérinaires (ISAV) ;
- 1 Institut Supérieur Industriel du Bois ;
- 1 Institut Supérieur de Pêche ;
- 15 Instituts Supérieurs de développement Rural ;

Au regard des potentialités du pays, il faudrait envisager le renforcement des filières dans les domaines de foresterie, de transformation des produits végétaux et animaux, de la biotechnologie, de la pêche, ...

2.4. Les structures relais d'encadrement et de vulgarisation

Elles appartiennent aux services publics de l'Etat et aux privés.

2.4.1. Les Services Spécialisés du Ministère de l'Agriculture

Au sein du Ministère de l'Agriculture, les structures qui peuvent être intégrées au sein du SNRA sont :

- le Service National de Vulgarisation (SNV) ;
- le Service National des semences (SENASA) ;
- le Service National des Fertilisants et Intrants Connexes (SENAFIC) ;
- le Service National pour le Développement de la pêche ;
- le Service National d'Intrants Vétérinaires et d'Elevage (SNIVEL)
- le Service National des Statistiques Agricoles (SNSA)
- Le Service National d'Aquaculture (SENAQUA)

2.4.2. Les Services Spécialisés du Ministère de Développement Rural

Ils sont nombreux et sont susceptibles de jouer un rôle important, directement ou indirectement, sur la production agricole, de manière générale. Il s'agit des Services spécialisés suivants :

- Direction d'Animation et Vulgarisation Rurale (DAVRU) ;
- Direction des Voies de Desserte Agricole (DVDA) ;
- Service National d'Hydraulique Rurale (SNHR) ;
- Service National d'Appui à l'Horticulture Urbaine et Péri-Urbaine (SENAHUP) ;
- Service National d'Habitat Rural (SENARU)
- Service National d'Energies nouvelles (SENEN) ;
- Service National d'Encadrement de la Jeunesse Rurale (SENEJER) ;
- Service National de Coopératives et de l'Organisation Paysanne (SNCOOP)
- Service national d'Informations Rurales (SNIR) ;
- Pêche en Milieu Rural (PEMIRU) ;
- Service national de Traction Animale (SENATRA) ;
- Service national de Développement Rural Intégré (SENADRI)

2.4.3. Les ONGs nationales et internationales

Ces organisations jouent un rôle important dans la vie socio-économique de la RDC depuis plus de (2) deux décennies. Elles servent, dans beaucoup de cas, de ponts entre les populations démunies et les Institutions et Organismes internationaux. De ce fait, elles méritent d'être considérées dans la mise en place du Système National de Recherche agronomique.

3. Etat des lieux du SNRA en RDC

3.1. Coordination de la Recherche Agronomique

3.1.1. Avant l'indépendance

Avant l'indépendance (1960), le Système National de Recherche Agronomique était assurée par un réseau dense des structures intégrées, coordonnées par l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo (INEAC). Cette Institution fut créée le 22 décembre 1933, en substitution à la « Régie des Plantations de la Colonie » qui avait été créée en 1926.

Au terme de l'Arrêté royal constitutif, l'INEAC avait pour mission de :

- Promouvoir le développement scientifique de l'agriculture congolaise ;
- Administrer les Etablissements agricoles qui lui étaient confiés par le Ministre des colonies ;
- Organiser des missions d'études agronomiques ;
- Former des experts et des spécialistes, et
- Se livrer aux recherches conformes à son objet.

Dans l'exécution des tâches, l'INEAC focalisait ses activités sur le domaine des recherches de base, tandis que les travaux de multiplication, de diffusion et de propagande agricole étaient davantage laissés aux organes du gouvernement telles les Stations d'adaptation locale en grand nombre, dont l'Institut assurait le contrôle technique.

Cette implication directe de l'INEAC dans le contrôle technique des organes du Service de l'Agriculture garantissait une collaboration harmonieuse et permanente, à tous les échelons entre le Service de l'Agriculture et l'Institut qui était installé dans chacun des grands milieux écologiques et couvrait tout le pays, comme le montre la figure 5.

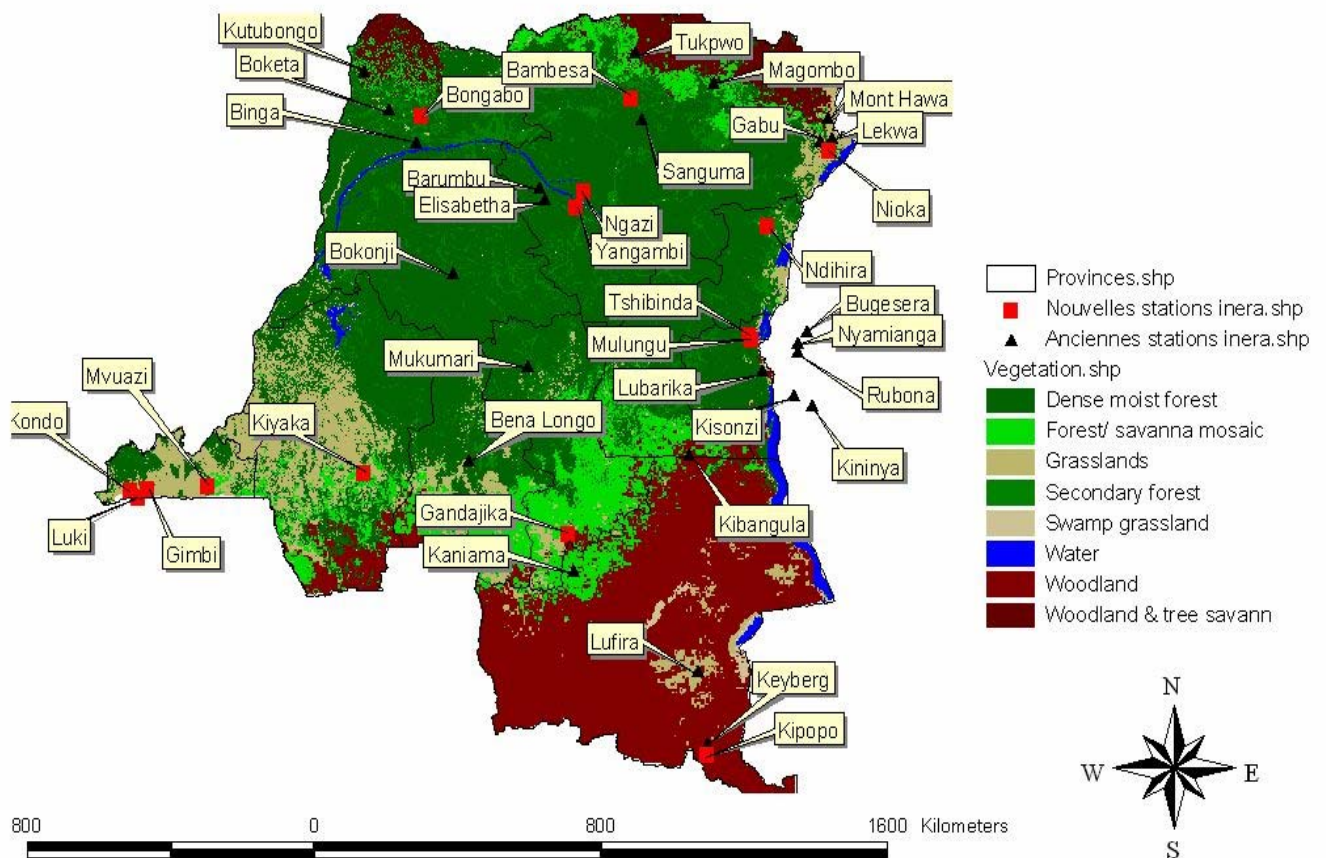


Figure 5. Carte d'implantation des Centres de Recherche et Station expérimentales de l'INEAC

Pour renforcer les liens de collaboration avec l'Institut, le Directeur de l'Agriculture était de droit membre du Comité de Direction de l'INEAC.

Aussi pour garantir l'adéquation des programmes de recherches de l'Institut avec les besoins des producteurs sur le terrain, celui-ci gardait un contact permanent avec les services d'application, notamment par :

- des réunions annuelles générales ou régionales, au cours desquelles l'essentiel des programmes était exposé aux dirigeants de ces services. Ces derniers avaient, à ces occasions, l'opportunité de faire connaître leurs préoccupations et d'attirer, éventuellement l'attention des chercheurs sur les problèmes rencontrés sur le terrain ;

- le truchement des offices des produits agricoles créés par le gouvernement qui assuraient l'interface avec les Colons, détenteurs des grandes exploitations agricoles autour desquelles gravitaient des petits paysans bénéficiant, à leur tour, des conseils techniques des Colons.

Au-delà des réunions, les résultats des expériences ou des études étaient exposés dans des éditions scientifiques et techniques qui étaient diffusées au Congo et dans le monde entier où l'Institut avait tissé une toile de relations avec beaucoup de grandes associations scientifiques et Instituts belges et étrangers qui s'adonnaient à la recherche agronomique et en sciences connexes.

Le réseau que constituaient les structures de l'INEAC et des Services de l'Agriculture qui formait une toile dense sur tout le territoire avait prouvé son efficacité par la performance atteinte qui avait propulsé le Congo au rang des grands producteurs mondiaux.

3.1.2. Après l'indépendance

Après l'indépendance, la tâche de coordination de la Recherche Agronomique en RDC a été confiée à l'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques (INERA). Cet Institut est né des cendres de l'INEAC, en 1962 par l'Ordonnance-loi n° 186 du 12 novembre 1962.

Il est régi par la loi n° 78-002 du 06 janvier 1978 portant dispositions générales applicables aux Entreprises Publiques auxquelles il appartient et est rattaché au Ministère de la Recherche par l'Ordonnance-loi n° 82-040 du 05 novembre 1982, portant organisation de la Recherche Scientifique en RDC, en son article 52.

3.1.2.1. Mission de l'INERA

Il lui est assigné la mission de promouvoir le développement scientifique de l'agriculture en RDC. A cet effet, il est appelé à :

- mener des activités de recherche pouvant aboutir aux résultats vulgarisables et susceptibles d'augmenter la production agricole ;
- assurer la programmation, la coordination et le suivi de toutes les activités de recherche agronomique du pays ;

- effectuer toutes les études, recherches et expérimentations agricoles appliquées ;
- mettre en place et fournir des moyens propres à assurer la formation des chercheurs qualifiés ;
- renseigner le gouvernement, les organismes publics et non gouvernementaux et toute autre personne intéressée par la recherche agronomique sur la production agricole ;
- élaborer et mettre en œuvre des accords avec les organismes nationaux et étrangers de recherche agronomique

3.1.2.2. Evolution de l'INERA

De (33) trente-trois centres et stations hérités de l'INEAC, en 1960, l'INERA ne dispose plus que de (5) cinq centres (Mvuazi, dans la province du Bas-Congo ; Gandajika, dans le province du Kasai Oriental ; Yangambi et Nioka dans la Province Orientale et Mulungu, dans la province du Sud-Kivu), et (4) quatre stations (Luki, dans la province du Bas-Congo ; Kiyaka, dans la province de Bandundu ; Bambesa, dans la Province Orientale ; et Kipopo, dans la province du Katanga) qu'il gère difficilement, faute de moyens financier, matériel et humain. Nous apprenons que certains autres centres et stations de recherche viennent de lui être rétrocédés ; ils sont parmi ceux représentés en rouge sur la Figure 5. Le ballottage qu'à subi l'INERA au cours de son évolution n'a pas favorisé ni d'asseoir ses structures, ni d'élaborer et mettre sur pied une politique claire et cohérente susceptible de lui permettre de réaliser la mission lui confiée.

En effet, entre 1970 et 2003, l'INERA est passé successivement sous la tutelle de :

- Présidence de la République (1970-1974) ;
- Département de l'Agriculture (1974-1978) ;
- Département de l'Agriculture et Département du Portefeuille (1978-1982) ;
- Département de la Recherche Scientifique (1982) ;
- Département de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique (1983-1997)
- Ministère de l'Education Nationale (1997-2003) ;

- Ministère de la Recherche Scientifique (2003-2007) ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique, depuis le 27 novembre 2007. Une telle instabilité doublée d'une grande mobilité des dirigeants ne peut que préjudicier l'Institution en ce qu'elle ne permet pas la continuité des actions aussi bien en son sein, qu'avec les partenaires extérieurs.

C'est ainsi que certains de ces « Programmes Nationaux de recherche créés lorsqu'il se trouvait sous la tutelle du Département de l'Agriculture (1974-1982), sont restés rattachés à ce Département lors du changement de tutelle de 1982. Ceci est de nature à décourager les bailleurs de fonds qui ont investi dans ces Programmes.

3.2. Structures du SNRA

3.2.1. Les atouts pour la mise en place du SNRA

Les atouts sont les différentes institutions de recherche agronomique, de vulgarisation et d'appui, ainsi que les institutions ou organismes bénéficiaires des résultats de la recherche qui sont parties prenantes du système. Elles appartiennent ou sont régies par les différents Ministères ayant un intérêt direct dans la recherche agronomique ou encore intéressés par les résultats de celle-ci. Il s'agit des structures appartenant aux Ministères suivants :

1°) Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et de la Recherche Scientifique

- L'INERA, en tant que moteur du Système, devrait jouer le rôle du noyau dans une cellule vivante. Sa situation précaire actuelle ne lui permet pas de jouer pleinement ce rôle ;
- Le Centre Régional d'Etudes Nucléaires de Kinshasa (CREN-K) ;

Ce Centre, par sa Direction des Sciences Agronomiques met en application l'énergie nucléaire au bénéfice de la recherche agronomique.

- Le Centre de Recherche Agro-Alimentaire (CRAA).

Ce Centre situé à Lubumbashi, dans la province du Katanga focalise ses activités sur la transformation et la conservation des produits agricoles.

- Les Facultés des Sciences Agronomiques des universités publiques et privées.
 1. Université de Kinshasa (UNIKIN)
 2. Université de Lubumbashi (UNILU)
 3. Institut Facultaire des Sciences Agronomiques de Yangambi (IFA/Yangambi)
 4. Université Officielle de Mbuji-Mayi (UOM)
 5. Université Kongo (UK)
 6. Université Président Joseph Kasa-Vubu)
 7. Université Protestante de Kimpese (UPK)
 8. Université Libre de Luozi
 9. Université du Kasayi, Campus de Kabinda, etc.
 10. Université de Kisangani (UNIKIS)
 11. Institut Facultaire d'Agronomie et de Foresterie de Mweka (AFAF)
 12. Université Simon Kimbangu (USK)
 13. Université Chrétienne de Kinshasa (UCKIN)
 14. Université Gelesi de l'Ubangi
 15. Université Libre du Lac Mukamba
 16. Université de L'Uélé
 17. Université Catholique de Graben (UCG)
 18. Université Catholique de Bukavu (UCB)
 19. Université Pédagogique National/ Kinshasa - Binza (UPN)
- Les Instituts Supérieurs d'Etudes Agronomiques (ISEA)
- Les instituts Supérieurs Agro-Vétérinaires (ISAV)
- Les Instituts Supérieurs de Développement Rural (ISDR)
- Les Instituts Supérieurs de Chimie Alimentaire
- L'Institut Supérieur de Technologie du Bois
- L'Institut Supérieur de Pêche

2° Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage et du Développement Rural

Ce double Ministère est grand utilisateur des résultats de la recherche, mais dispose aussi des Services spécialisés servant de courroie de transmission entre les structures de recherche et les paysans. Il s'agit de :

- **Service National de Vulgarisation (SNV)**

Son personnel travaille en commun avec la structure chargée de recherche-développement de l'INERA.

- **Service National des Semences (SENASAEM)**

Ce service disposait d'un réseau de fermes semencières avec des usines de conditionnement de semences qui ont été privatisées.

Le SENASAEM procède à la certification et à l'homologation des variétés végétales.

- **Service national des Fertilisants et Intrants connexes (SENAFIC)**

Il s'occupe des engrais, pesticides et matériel agricole. C'est un service de terrain qui vulgarise l'utilisation des intrants, particulièrement les fertilisants auprès des paysans.

Le SENAFIC procède à :

- la formation ;
- la vulgarisation ;
- la recherche appliquée ;
- la distribution des intrants

Il fait le pont entre les paysans et le monde scientifique par le biais des moniteurs agricoles et des distributeurs des intrants formés par ses soins.

Ses sources d'obtention des intrants sont notamment :

- 1°) la coopération multilatérale (FAO) ;
- 2°) les dotations bilatérales (Grande Bretagne, Belgique, Japon) ;
- 3°) le Gouvernement de la RDC.

Les deux premières sources pourvoient le SENAFIC surtout en engrais. Jusqu'en 1991, ce service gérait \pm 6000 à 7000 tonnes d'engrais par an.

Le SENAFIC dispose d'une unité de production d'inoculum pour le soja d'une capacité de 24.000 doses de 80 g. Cette quantité est capable de couvrir 1.500 Ha. Comme on le sait, l'inoculum contribue à réduire l'usage des engrais azotés chimiques. A l'instant, cette unité est en panne et nécessite une réhabilitation.

Le SENAFIC collabore avec d'autres Services du Ministère de l'Agriculture comme le SENASEM, dont il assure la distribution des semences et les Etablissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (stage des étudiants).

- **Les Laboratoires Vétérinaires de Kinshasa et de Lubumbashi**

Ils sont en mesure de produire des vaccins contre diverses maladies animales, mais les moyens font défaut.

- **Le Centre de Recherche du Maïs (CRM)**

Créé par l'Ordonnance-loi n° 90-154 du 17 février 1990, il est chargé notamment :

- de la création des hybrides de maïs à haut rendement, résistant aux maladies et aux insectes ;
- de la production, du conditionnement et du stockage des semences de base et leur commercialisation ;
- des études et de la vulgarisation des techniques culturales du maïs.

3°) Les ONGs et organisations paysannes

Les ONGs dont le nombre a explosé à la suite de la rupture des liens de coopération entre le gouvernement de la RDC et le monde occidental, dans la décennie 1990, pourraient constituer, aujourd'hui un des piliers de soutien des différents programmes de développement agricole et rural, notamment dans les domaines de l'éducation, d'information, de sensibilisation et de conscientisation des populations à la base. Leur action serait importante et efficace dans la mesure où on les trouve sur l'ensemble du pays.

Mais, malheureusement, beaucoup de ces structures ne disposent pas de moyens financiers et matériels autonomes leur appartenant. Elles dépendent, le plus souvent des ONGs étrangères dont elles doivent exécuter les programmes sur le terrain, même si ceux-ci ne sont pas en adéquation avec les besoins réels de la base ou ne répondent pas aux conditions du milieu. A titre d'exemple, il nous est arrivé de constater que les semences distribuées ne correspondent pas aux besoins de la population ou que le moment de distribution était inopportun.

Le manque d'autonomie financière pour beaucoup d'ONGs nationales, les pousse plus à rechercher, sans objectifs précis et pertinents des dons ou des fonds auprès des ONGs étrangères en se conformant aux exigences de celles-ci pour être éligibles. D'où leurs activités sur le terrain ressemblent à des improvisations ponctuelles et sans lendemain. Il n'est pas rare de trouver plus de (2) deux ONGs menant une même activité dans un même périmètre.

Nous pensons que pour rendre l'action des ONGs efficace et faire d'elles des partenaires de développement, les Ministères concernés devraient s'impliquer pour élaborer un cadre juridique clair définissant les conditions d'existence, les devoirs et les obligations des ONGs.

Aussi, leurs relations avec les structures de l'Etat devraient être définies. Ceci permettrait aux différents services de l'Etat, de planifier de manière harmonieuse, leurs actions sur le terrain pour éviter :

- le double emploi ;
- des conflits non seulement entre les ONGs, mais aussi entre les Services de l'Etat ;
- le gaspillage de moyen et de temps ; ...

Quelques ONGs reconnues sont présentées selon les provinces.

I. KINSHASA

1. Association des Femmes Riziculteurs de Kingabwa (A.F.RI.KI/ONGD).
2. Ferme Mazol/ONGD.
3. Association Congolaise de Lutte contre l'Exode Rural (A.C.L.ER).
4. Action pour le Développement Agricole de Maluku (A.D.A.M./ONGD).
5. Collectif pour le Développement de l'Agriculture, de la Santé et de l'Education (CO.D.A.S.E./ONGD).
6. Action pour la Promotion de la Femme Paysanne (APROFEP/ONGD).

7. Coordination d'Oeuvres Sociales d'Auto-Développement Communautaire (COOSACO).
8. THUDI-BABUNGI (ONGD)
9. Corps des Volontaires Congolais au Développement (COVOCO/ONGD).
10. MUDECOLSAT (ONGD)

II. BAS-CONGO

1. Action Chrétienne pour la Participation au Développement (A.C.P.A.D.)
2. Organisations des Jeunes pour des Recherches Appropriées et le Développement (O.J.R.A.D./ONGD).
3. Mission Paysanne pour le Développement de Mucha (MIPAMU/ONGD)
4. Solidarité pour le Développement du Monde Rural (SDMOR/ONGD)

III. BANDUNDU

1. Equipe Polyvalente pour l'Auto-Promotion Rurale (EPAR/ONGD).
2. Groupe d'Actions pour le Développement Intégré de Bandundu (GRADIB/ONGD).
3. SEVIE/ONGD
4. Regroupement Paysan pour le Développement Rural (R.P.D.R./ONGD).
5. Actions Communautaires pour le Développement Intégré (ACDI/ONGD).
6. Projet de Développement Intégré de Yaya-Mukala (PRODI-YA/ONGD).

IV. KASAÏ-OCCIDENTAL

1. Institut Technique Agricole de Tshibashi (I.T.A./ONGD).
2. Centre d'Actions pour le Développement Intégral et Promotionnel (CADIP/ONGD).
3. Groupe NKUMA (G.NK./ONGD).
4. Bureau Diocésain pour le Développement de Luebo (B.D.D. Luebo/ONGD).
5. Centre Oecuménique pour la Promotion du Monde Rural (COPROMOR/ONGD).

6. Union des Agriculteurs et Démobilisés de Luni-A-Mpata (UPADEL/ONGD).
7. Centre MUKUNDA/ONGD
8. Déo-Gracias (DEGRAS/ONGD)
9. Association des Volontaires pour le Développement Communautaire (AVODEC/ONGD), Aile Kasai.
10. Eglise du Christ au Congo (E.C.C.ONGD).

V. KASAI-ORIENTAL

1. Organisation Communautaire pour la Promotion de la Femme (OCOPROFE/ONGD)
2. Association des Femmes Paysannes de Lubao (A.F.P.LU./ONGD)
3. Groupe des Exploitants Agricoles de Bena Muadi (G.E.A.M./ONGD)
4. Ferme Nzaba (ONGD)
5. Sœurs Thérésiennes de Katanda (S.T.K./ONGD)
6. Ferme AGRO-PASTORALE de Développement (AGROPAD)
7. Action et Solidarité pour le Développement Intégré (A.SO.D.I./ONGD)
8. Union des Pasteurs et Eleveurs de Katanda (UPEKA/ONGD).
9. Département Femme et Famille (DFFP).
10. Action pour la Promotion Paysanne (APPROPA/ONGD)
11. Entente pour le Développement Intégré de Gandajika (EDIGA/ONGD).
12. Organisation Communautaire pour le Développement Intégral (OCDI/ONGD)

3.2.2. Les contraintes à la mise en place du SNRA

De par sa mission, l'INERA devrait être le socle du Système National de Recherche Agronomique en RDC. Mais, malheureusement à cause des difficultés de plusieurs ordres, financier, matériel et humain, l'INERA n'est pas en mesure de remplir cette tâche.

En dehors des salaires payés aux agents, l'Etat ne finance pas la recherche. Aussi, les difficiles conditions de travail des chercheurs (infrastructures et équipements obsolètes, salaires insuffisants) ont vite fait de les démotiver et les contraindre à aller chercher mieux ailleurs. La situation a été rendue encore plus difficile par la rupture de la coopération internationale et la suspension de financement par les

bailleurs de fonds habituels de l'INERA (PNUD, USAID, Banque Mondiale). Actuellement, le personnel scientifique de l'Institut se présente comme suit :

Tableau n° 7 : Personnel scientifique qualifié de l'INERA

Niveau d'études	Direction Générale	Yangambi *	Mulungu *	Mvuazi *	Gandajika *	Nioka *	Kiyaka **	Luki **	Bambesa **	Kipopo **	Total
Dr (Ph.D)	5	-	-	1	-	-	-	-	-	-	6
Maîtrise (MSC)	3	3	6	6	-	-	-	1	-	-	19
Ingénieur A0	1	6	5	6	5	3	1	2	-	1	30
Méd. Vétérinaire.	1	-	1	2	-	1	-	-	-	-	5
Licence	1	2	4	-	-	-	-	-	-	-	7
Total	11	11	16	15	5	4	1	3	0	1	67

Source :

* Centre de recherche

** Station expérimentale

Avant 1960, l'INEAC disposait de \pm 300 chercheurs qualifiés, ce qui donne 9 à 10 chercheurs par Centre/Station. Comparée à la situation actuelle, on peut comprendre la faiblesse de l'action scientifique que manifeste l'INERA et sa difficulté à se constituer en vrai moteur du SNRA. Et pourtant, les atouts existent, si l'Etat y mettait sa volonté.

3.3. Gestion actuelle de la recherche agronomique

Conformément à l'Ordonnance-loi n° 80-040 du 05 novembre 1982, portant organisation de la recherche scientifique en RDC, l'INERA a la mission de promouvoir le développement scientifique de l'agriculture.

Mais, dans les conditions actuelles de dénuement où il se trouve, sans moyens financier, matériel et humain, il lui est difficile de remplir la mission lui assignée.

En effet, depuis des décennies, l'INERA ne reçoit du Gouvernement ni les frais de fonctionnement suffisants, ni les fonds d'investissement pour réhabiliter les infrastructures délabrées et acheter des équipements. En lieu et place de (\pm 300) trois cent chercheurs que comptait l'INEAC avant l'indépendance (1960), l'INERA n'a que (5) cinq détenteurs d'un doctorat (Ph.D), qui sont essentiellement absorbés par des tâches administratives et (19) dix-neuf détenteurs d'un titre de Maîtrise (MSc.).

Compte tenu de ses moyens très limités, l'INERA s'est adapté à la situation en focalisant ses activités de recherche sur un nombre limité de cultures d'importance pour la population (manioc, bananes et plantain, légumineuses, riz et caféier).

Ces activités de recherche sous forme des programmes spécifiques sont généralement financées, dans le cadre de la coopération bi - ou multilatérale, par des Organismes ou Institutions de recherche internationaux.

Malheureusement, lorsque le projet de coopération arrive à terme, les activités du programme de recherche que ce projet finançait sont menacées d'extinction. Alors, il faut soit négocier la reconduction du projet, soit trouver un autre bailleur de fonds.

Dans un tel climat de travail, il n'est pas possible d'asseoir une politique de développement de la recherche, car, à chaque instant, les

Responsables s'évertuent à trouver des nouvelles stratégies pour faire tourner la machine.

En tout état de cause, c'est cette couverture à la collaboration qui permet à l'institut de mener quelques recherches.

En effet, l'INERA entretient des relations de collaboration avec quelques Institutions nationales et internationales dans divers domaines, notamment en ce qui concerne certaines cultures spécifiques comme :

- 1°) Le Manioc avec la collaboration de EARRNET (East Africa Roots Crops Research Network), IITA (International Institut for Tropical Agriculture) et la FAO (Food and Agriculture Organisation of United Nations)
- 2°) Les Bananes avec la collaboration de CFC (Common Fund for Commodity) et INIBAP (International Network for Improvement of Bananas and Plantain).
- 3°) Les légumineuses (haricot, niébé, soja), avec la collaboration de ECABREN (Eastern and Central Africa Bean Research Network), CIAT (Centre International d'Agriculture Tropicale), ICRISAT (International Crops Research Institut for Semi-Arid Tropics) et IITA.
- 4°) Le Riz, avec la collaboration de IRRI (International Rice Research Institut).
- 5°) Le Caféier avec la collaboration de l'ONC (Office National du Café/RDC et la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université de Kinshasa (UNIKIN).

Outre ces liens de collaboration, l'INERA a adhéré à quelques Organisations de recherche scientifique sous-régionales africaines comme :

- 1°) ASARECA (Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa). Cette association regroupe (10) dix pays.
- 2°) CORAF (Conférence des Responsables de Recherche Agronomique de l'Afrique de l'Ouest et du Centre) qui regroupe 18 pays, et
- 3°) SACCAR (Southern African Center for Cooperation in Agricultural Research and Training) regroupant 6 pays.

L'état de dénuement étant quasiment le même pour les autres Institutions de l'Etat du système de Recherche Agronomique (Universités, Instituts Supérieurs) de l'Etat, on comprend aisément que la mise en marche d'un SNRA viable nécessitera encore beaucoup de temps, d'autant plus que les Universités et Instituts Supérieurs, ainsi que les ONGs nationales vivent les mêmes conditions.

Mais, compte tenu de l'existence d'un réseau d'Universités, Instituts Supérieurs et ONGs sur l'étendue du pays, on peut légitimement penser que la mise en place d'un SNRA, privilégiant des axes de recherche ne nécessitant pas beaucoup de moyens peut être possible.

Ce système est envisageable selon la structure proposée à la figure 6.

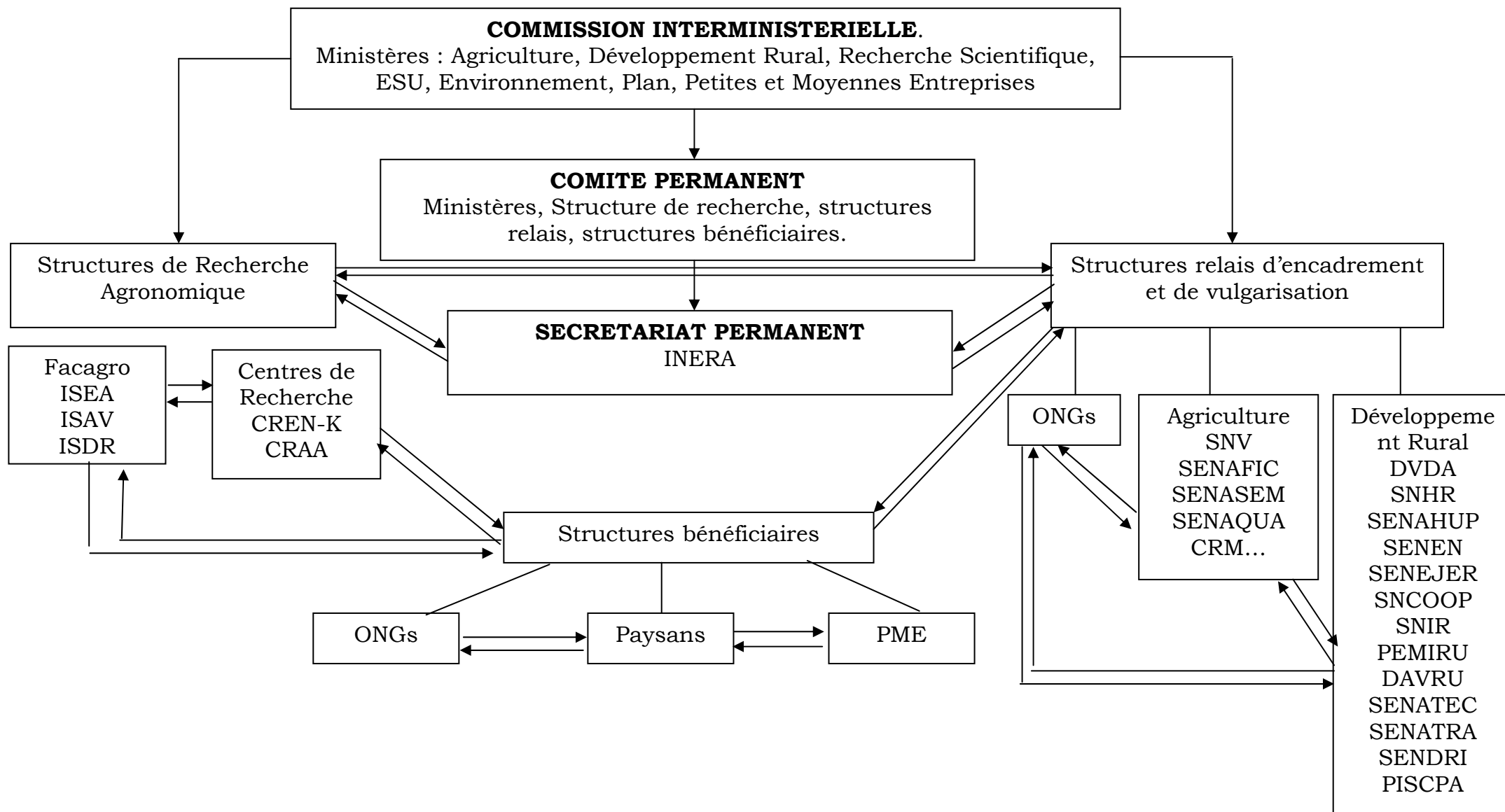


Figure 6. Diagramme des liens interrelationnels entre les parties –prenantes au SNRA

Ce schéma préconise à la tête, la commission interministérielle en charge de l'élaboration des politiques en matière de promotion des activités du secteur agricole tout en tenant compte du cadre de vie en général, et en milieu rural en particulier, dans le but d'un développement durable du pays

Cette commission comprenant les 7 Ministères identifiés délègue son pouvoir à un comité permanent des comprenant Représentants des groupes des toutes les parties prenantes, à savoir :

- Un Représentant désigné par la commission interministérielle, qui en assure la présidence ;
- Deux Représentants des Institutions de recherche et d'enseignement supérieur et universitaire. Le Représentant de l'INERA assumerait le secrétariat ;
- Deux Représentants des Services d'encadrement et de vulgarisation des résultats des recherches agronomiques (l'Etat, ONGs,..) ;
- Deux Représentants des utilisateurs des résultats des recherches agronomiques (Paysans, ONGs, Petites et Moyennes Entreprises)

4. La recherche agronomique entre la RDC et la SADC

La collaboration dans le domaine de la recherche agronomique entre la RDC et les autres pays membres de la SADC ou leurs Institutions de recherche scientifique est quasi inexistante.

Des programmes communs de collaboration devraient être pensés et mis en chantier pour résoudre le problème de la famine qui préoccupe plus d'un pays membres. Les pistes à explorer sont nombreuses et ne sauraient être énumérées de façon exhaustive.

Néanmoins, on pourrait penser, notamment aux problèmes liés à l'amélioration des rendements et de la qualité des produits agricoles.

A cet égard, on pourrait relever la production des engrais et leur utilisation rationnelle, la maîtrise de l'eau, la production des semences et l'électrification rurale comme quelques uns des problèmes saillants qui se

posent, de manière générale, dans beaucoup de pays membres de la SADC.

La mise sur pied d'une banque des données relatives aux résultats de recherches dans les pays membres pourrait contribuer non seulement à limiter le double emploi et le gaspillage des moyens, mais aussi à faire connaître les chercheurs les uns aux autres et les stimuler à travailler en équipes transnationales.

5. DISCUSSION ET CONCLUSION

L'agriculture compte parmi les activités pérennes de l'homme les plus importantes. Dans les pays du tiers monde comme la RDC, elle occupe au moins 70% de la population. Aussi, si elle est bien encadrée, elle peut constituer une base de développement national, en ce qu'elle peut servir d'instrument susceptible de soutenir la croissance économique.

En effet, l'accroissement du volume des flux agricoles est porteur d'impulsions créatrices d'emplois par des liaisons qui naissent entre l'agriculture et les secteurs secondaire et tertiaire. En outre, par l'épargne intérieure provenant du surplus agricole et sa part dans les exportations, l'agriculture peut aussi jouer le rôle de financement de la croissance économique.

Si ceci a été possible avant l'indépendance (1960) quand le pays ne comptait que \pm 13 millions d'habitants, pourquoi ne le serait-il pas aujourd'hui où beaucoup de nouvelles connaissances scientifiques et d'innovations technologiques dans le domaine de l'agriculture ont vu le jour.

La relecture consciente du passé devrait faire réfléchir plus d'un homme politique africain et, de manière générale, tous les preneurs des décisions.

La SADC, en tant que Organisation Régionale qui se soucie du développement de la Sous-Région par le biais de ses pays membres et du bien-être de leurs populations respectives, devrait endosser cette responsabilité, car ces deux facteurs sont générateurs de paix et d'entente entre les peuples.

La RDC, compte tenu de ses potentialités (grandes étendues de terres arables et de pâturages, grande diversité climatique et écologique, ...) peut constituer un maillon important dans la chaîne de solidarité dans la Communauté de Développement de l'Afrique Australe ou SADC. Aux autres pays membres de l'aider à s'en sortir, car il y va de l'intérêt de toute la communauté dont la complémentarité de tous devrait être mis en

exergue. Ceci exige que des études soient menées dans ce sens pour que les moyens matériel et financier, ainsi que les ressources humaines disponibles soient efficacement utilisés afin de tenir tête dans le monde actuel de la mondialisation où ne pourraient résister que des grands ensembles viables.

En raison du déficit de la production agricole dans beaucoup de pays du tiers monde, parmi lesquels certains de la SADC, l'idée de mettre sur pied des réseaux SNRA nationaux et de les intégrer au niveau de la communauté est à encourager, car porteuse d'espoir pour beaucoup de populations dont des franges importantes ne mangent, au mieux, qu'une seule fois par jour. En RDC, cette frange est estimée entre 25 et 40% de la population. Les conséquences de cette situation sont, notamment la réduction de la croissance du cerveau et du coefficient intellectuel chez les jeunes enfants, la morbidité, l'apathie et l'insensibilité aux innovations chez les adultes. Ces tares peuvent, de manière irrémédiable, hypothéquer le développement harmonieux de la Sous-Région.

En outre, le fait que les produits agricoles prennent une part importante dans l'acquisition des devises par les exportations (\pm 40% des exportations nationales totales), la promotion du SNRA comme outil de l'accroissement de la production agricole ne peut qu'être un impératif pour tous les pays membres de la SADC.

6. BIBLIOGRAPHIE

- Banque Mondiale (1977) : Zaïre – Note de stratégie économique.
- Banque Centrale du Congo (1995) : Rapport annuel de la Banque Centrale du Congo
- BILOSO et TOLENS (2006): Profil des marchés pour les évaluations des urgences en sécurité alimentaire en RDC/PAM Rome, 93.
- CEPLANUT (1998) : Enquête nutritionnelle dans la ville de Kinshasa, Rapport 1E/98.
- DSCRP (2006) : Document de la Stratégie, de Croissance et de la Réduction de la Pauvreté.
- FAO (1978) : Report on the agro-ecological zone project, vol. 1, Methodology and results for Africa, World Soil Resources Report 48, Rome, Italy.
- FAO, 1999 : Synthèse agronomique des essais de fertilisation dans le République Démocratique du Congo, Rome.
- FAO (2004) : Les forêts du bassin du Congo, stratégie d'action de la FAO, Rome, 24 p.
- FAO/ISRI/IUSS, 2006 : World Soil Resources Report, n°103. FAO, Rome, Corrected Version.
- INEAC (1954) : Au Service de l'Agriculture Congolaise, L'Institut Nationale pour l'Etude Agronomique du Congo Belge (INEAC), Son but, son programme, ses réalisations, renseignements divers d'ordre pratique.
- INERA (juillet 2003) : Etat des lieux de la Direction Scientifique, Document interne.
- Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, Cabinet du Président de la République, 22 mai 2007, Numéro spécial.
- Kindulu Yombele, A. (1997) : La place de SNV dans le partenariat entre l'Etat et les ONGD, Le Vulgarisateur n° 9, nov. 1997, Bulletin de liaison du Service National de Vulgarisation, Kinshasa.

- Lacroix, J.L. (1968) : Développement. L'Economie congolaise de 1960-1965, (in Indépendance, Inflation), I.R.E.S., Editions Mouton, Paris.
- Lumbuenamo RS, 1966 : Plan National d'Action Environnemental (PNAG), Appui à la Gestion Stratégique de l'Environnement, Ressources en terres, République Démocratique du Congo.
- Lumpungu Kabamba (1989) : Zaïre, Plan National Semencier, Rapport de la mission d'Evaluation Mi-Parcours du Plan Semencier National.
- Lumpungu K., Mudimbiyi a M et Basemenane M. 2006 : Supplémentation en Magnésium et en oligo-éléments des cultures en conditions africaines, An. Fac. Agro/UNIKIN, Vol.2, n°2, p. 128 – 134.
- Mansueki Diakengo (1997) : Le rôle des ONGs dans l'éducation du développement, Le Vulgarisateur n° 9, nov. 1997, Bulletin de liaison du Service National de Vulgarisation, Kinshasa.
- Manyong, V.M., J Smith, G.K. Weber, S.S. Jagtap and B. Oyewole (1996) : Macrocharacterization of Agricultural Systems in Central Africa : An overview, Resource and Crop Management, Research Monograph n° 22, IITA, Ibandan/Nigeria.
- Massey (1997) : Stratégie des chaînes d'activités pour le développement économique des communautés de base ou chaînes ADECO, Le Vulgarisateur n° 9, nov. 1997, Bulletin de liaison du Service National de Vulgarisation, Kinshasa.
- Ministère de Développement Rural (2000), Politique et stratégies du développement du secteur rural en RDC.
- Ministère de développement Rural, Secrétariat Général (9-11 oct. 2006) : Rapport synthèse, Symposium National sur le Développement rural en RDC, Atelier Préparatif.
- Ministère de l'Agriculture (19-20 mars 2004) : Eléments constitutifs de la note politique agricole. Table ronde sur l'agriculture en RDC, Kinshasa.

- Ministère de l'Education Nationale/RDC, sous la direction de MASIALA ma Solo (2003) : Le Système Universitaire Congolais, Répertoire des Etablissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (publics et privés).
- Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique (23-26 mai 2006) : Actes des Etats Généraux de la Recherche Scientifique et Technologique (Hôtel Memling/Kinshasa).
- Ngonga, N. (2003) : Notes de conjoncture, nouvelle série, vol. I n° 1 octobre, Kinshasa, Observatoire Congolais des Politiques Economiques (74 p.).
- Ngongo et Mukalay, 2004 : Le rapport limon/argile, un critère d'estimation du stade d'altération des sols des régions tropicales, An de la Fac. Agro/UNILU.
- Ordonnance-loi n° 82-040 du 05 novembre 1992 portant organisation de la recherche Scientifique et Technologique.
- République Démocratique du Congo (juillet 2006) : Document de la Stratégie de Croissance de Réduction de la Pauvreté.
- Tolendeli Basuli (1997) : Les ONGs, les GAO et la vulgarisation, Le Vulgarisateur n° 9, nov. 1997, Bulletin de liaison du Service National de Vulgarisation, Kinshasa.
- Van den Abeele et Vandenput (1956): Les principales cultures du Congo Belge

7. REMERCIEMENTS

Au terme de l'élaboration de ce rapport, nous tenons à remercier tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, y ont contribué par leurs critiques constructives ou par leurs apports d'informations scientifiques ou de toute autre nature.

Nous pensons particulièrement, au Professeur NGONGO, Doyen de la Faculté des Sciences Agronomiques de l'UNILU, mais aussi à tous les autres participants à l'atelier de validation du rapport préliminaire qui s'est tenu du 18 au 19 janvier 2006, à l'hôtel El Patio, à Kinshasa.

Il s'agit de :

- | | |
|--|--|
| 1. Pr. Adrien KALONJI, consultant à l'ONC/Fac Agro UNIKIN | adrienkalonji@yahoo.fr |
| 2. Mme Marie DILU, Représentante de la FECO | dilumarie@yahoo.fr |
| 3. Pr. KINDELE Edouard, Fac Agro/UNIKIN | ekindele@yahoo.fr |
| 4. Mr. Gabriel KAPA | gamuyakp@yahoo.fr |
| 5. Pr. KIZUNGU Roger, Fac Agro/INERA | kizunguvumulia@yahoo.fr |
| 6. Mr. LUAMBA me DUMA, CD Min Agri/SENAFIC | luembameduma@yahoo.fr |
| 7. Mr. NKONGOLO Michel, Secr Acad Fac Agro UOM | Michel_nkongolo@yahoo.fr |
| 8. Mr. Michel NGONGO LUHEMBWE, Doyen Fac Agro UNIKIN | ngongo.luhembwe@unilu.ac.cd |
| 8. Pr. NSUMBU Pierre, (CAU) Conseil Adm des Universités | pierrensumbu@yahoo.fr |
| 9. Mr. KEMBOLA Thomas, Dir Min Agr/Etudes et Planification | tkejuni@yahoo.fr |
| 10. Pr. MASIMANGO NDYANABO, T., Doyen Fac Agro UNIKIN | tmasimango@yahoo.fr |
| 11. Dr. KASELE IDUMBO, Point Focal/ICART | Idumbo2@yahoo.com |
| 12. Pr. LUYINDULA NDIKU/Dir Scientifique/CGEA/CREN-K
ou_cgeaccrenie@yahoo.fr | sluyindula@yahoo.fr |
| 13. C.T. BILOSO Apollinaire, Agro-Economiste/UNIKIN | Appolo_biloso@yahoo.fr |
| 14. Mr. Pontien MUTEBA, Ir Agro, Min Dév Rural | Pontienmuteba2007@yahoo.fr |

8. ANNEXES

8.1. Liste des Etablissements

8.2. Liste de Scientifiques

8.3. Documents envoyés

1. Journal officiel de la RDC, Kinshasa, 22 mai 2007
2. Répertoire des Etablissements de l'ESU, Février 2003
3. Etat des lieux du Ministère du Développement Rural, mai 2005
4. L'INEAC, son but, son programme, ses réalisations, août 1954
5. Service National de vulgarisation, Atelier National de sensibilisation aux nouvelles approches de développement rural
6. Symposium National sur le développement rural en RDC, Atelier préparatif, octobre 2006.
7. Macrocaractérisation of Agricultural Systems in central Africa : An overview, IITA, 1996
8. Plan National Semencier, Rapport de la Mission d'Evaluation Mi-parcours du Plan Semencier National, février 1989
9. Plan Directeur du Développement agricole et rural, mai 1991
10. Eléments constitutifs de la note de Politique Agricole, (19-20 mars 2004)
11. Banque Mondiale, Zaïre-Note de stratégie économique, 1997
12. DSCRCP, 2006 (Courrier électronique)
13. Carte administrative de la RDC (courrier électronique)
14. Carte du relief de la RDC (courrier électronique)
15. Carte des zones climatiques de la RDC (courrier électronique)
16. Carte des sols de la RDC (courrier électronique)
17. Carte d'implantation des Centres de Recherche et Stations expérimentales de l'INEAC/INERA.

**SADC Secretariat
Food, Agriculture and Natural
Resources Directorate
P Bag 0095, Gaborone, Botswana**

**Tel: 267 395 1863
Fax: 267 395 2848/ 392 4099**

**Email: registry@sadc.int
Website: www.sadc.int/fanr**